Centre d’assistance juridique en matière de droits de la personne

Rapport annuel accessible 2025-2026

Élargir l’accès, améliorer les résultats et faire progresser les droits de la personne

HRLSC | Human Rights Legal Support Centre

CAJDP | Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne

Ontario

11-19-2026

Reconnaissance du territoire

Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne offre ses services dans tout l'Ontario et opère à partir de son bureau central de Toronto. C'est pour cette raison qu'il reconnaît avoir une présence sur les territoires traditionnels des Wendats, des Haudenosaunis et des Anichinabés, des Attawandaron et des Lennis-Lenapes, des Mushkegowuk et en particulier sur celui de la Première Nation Mississaugas de Credit, ainsi que les 46 traités et autres accords qui couvrent le territoire appelé aujourd'hui Ontario. Cet endroit est le foyer de nombreuses Premières Nations, d'Inuits et de Métis venus de toute l'île de la Tortue. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance de pouvoir y travailler.

De plus, le CAJDP reconnaît que ce territoire est régi par le Pacte de la ceinture wampum faisant référence au concept du « bol à une seule cuillère », qui constitue une entente entre la Confédération des Haudenosaunis, les Anichinabés et d'autres nations alliées à partager en paix et à gérer le territoire et les eaux de la région des Grands Lacs.

Table des matières

Reconnaissance du territoire 1

Bilan de l'exercice 2025-2026 au CAJDP : *Élargir l'accès, améliorer les résultats et faire progresser les droits de la personne* 5

Citations de clients 6

1. Introduction au Rapport annuel 2025-2026 7

1.1 Message du directeur général 7

1.2 Message de la présidente 10

2. Mandat et services 13

2.1 Discrimination fondée sur le *Code* 13

2.2 Le mandat du CAJDP 13

Vision 13

Mission 13

Valeurs 14

2.3 Services 14

3. Activités et partenariats 15

3.1 Mise à jour sur le plan stratégique 15

Pistes de réflexion sur l'accès à la justice 15

3.2 Renseignements juridiques publics, services d'orientation dans le système et activités de mobilisation pour 2025-2026 17

Comité de sensibilisation des services aux Autochtones 17

Activités de mobilisation du public sur l'accès à la justice 17

Renseignements juridiques publics et renforcement des capacités 18

Représentation du CAJDP 18

Perfectionnement professionnel continu 18

3.3 Partenariats 18

Fondation du droit de l'Ontario, Éducation juridique communautaire Ontario et Osgoode Hall 18

Clinique commémorative Barbra Schlifer 19

Partenaires des trois piliers du système des droits de la personne de l'Ontario 20

Programme intensif de lutte contre la discrimination 21

Partenariats du Comité de sensibilisation des services aux Autochtones 21

4. Rendement opérationnel 22
4.1 Résumés des cas 22
Intervention précoce et affirmation des droits 22
Règlements conclus par voie de médiation 23
Audiences 24
Révisions judiciaires 25
Exécution 26
4.2 Couverture dans les médias 27
4.3 Statistiques (2025-2026) 29
Région 29
Domaines sociaux 31
Motifs illicites 33
Premiers appels reçus et acceptés 38
Conseils sommaires – Nombre de réponses à des demandes de renseignements 42
Services juridiques – Entrevues de services juridiques approfondis 44
Présence à des séances de médiation et taux de règlement 47
Présence aux audiences du TDPO 48
Nombre total de règlements 49
Révisions judiciaires, réexamens et exécution 51
5. Indicateurs de rendement 52
5.1 Accès à des renseignements et à des conseils juridiques 52
5.2 Services juridiques de haute qualité et satisfaction de la clientèle 52
5.3 Règlement anticipé des affaires liées aux droits de la personne 54
5.4 Nombre total de règlements conclus 55
5.5 Couverture dans les médias 55
6. Priorités énoncées dans les lettres d'orientation 57
6.1 Innovateur 57
6.2 Viable 58
6.3 Responsable 58
6.4 Priorités propres au CAJDP 59
7. Risques 63
7.1 Gestion de l'effectif 63

7.2 Négociations 64
7.3 Viabilité financière 64
7.4 Demande de services et capacité organisationnelle 64
7.5 Activités du TDPO 65
7.6 Sécurité des technologies de l'information 65
8. Incidences sur les ressources humaines 65
8.1 Composition de l'effectif et capacité organisationnelle 65
8.2 Recrutement, maintien en poste et capacité organisationnelle 66
8.3 Relations de travail et négociation collective 66
8.4 Stratégie en matière de ressources humaines, rémunération et élaboration de politiques 67
9. Analyse financière 67
9.1 Budget et données réelles pour 2025-2026 67
9.2 Financement ministériel et opérations de base 68
9.3 Financement externe et investissements stratégiques 69
Subvention directe de la Fondation du droit de l'Ontario 69
Subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario 71
10. Personnes nommées dans l'organisme : présence et rémunération 72
11. États financiers vérifiés 75

Bilan de l'exercice 2025-2026 au CAJDP :

Élargir l'accès, améliorer les résultats et faire progresser les droits de la personne

📞 RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE

- 29 152 appels d'admission reçus
- 25 292 services de consultation juridique sommaires fournis
- 21 % de plus que le volume annuel moyen des appels d'admission des cinq dernières années

⚖️ RÉSULTATS POUR LES CLIENTS

- 95 % de satisfaction des clients à l'égard des services
- 96 % des personnes interrogées recommanderaient les services du CAJDP à d'autres
- 43 % d'augmentation du nombre d'entrevues de services juridiques approfondis individuelles
- 65 % d'augmentation de la présence aux séances de médiation
- 38 % d'augmentation du nombre total de règlements
- 282 règlements conclus – le nombre le plus élevé des cinq dernières années

🚀 CROISSANCE STRATÉGIQUE ET INNOVATION

- Lancement des Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM)
- Lancement du projet Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET)
- Élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne en partenariat avec CLEO
- Mise en place d'un nouveau rôle de conseiller juridique en accès à la justice, destiné à renforcer les services d'orientation dans le système des droits de la personne, les renseignements juridiques publics et l'accès à la justice
- Achèvement de l'initiative de recherche *Where Need Exceeds Reach* et lancement d'un projet pilote de collecte de données démographiques sur la clientèle destiné à mieux comprendre qui utilise les services du CAJDP et à cerner d'éventuelles lacunes dans les services.

🏛️ CHEF DE FILE AU SEIN DU SYSTÈME

- Renforcement de l'équité procédurale devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario dans l'affaire *Galace v. Winners Merchants International L.P*, où la Cour divisionnaire a déclaré que les requérants doivent avoir la possibilité de présenter une réponse avant que les affaires ne soient rejetées.
- Éclaircissements concernant le critère juridique à appliquer dans les affaires liées à la compétence en vertu du *Code* dans l'affaire *Bokhari v. Top Medical Transportation Services*.

🌐 SENSIBILISATION PUBLIQUE

- 20 % d'augmentation du trafic sur le site Web

- 16 articles positifs dans les médias mettant en lumière les initiatives du CAJDP, ses services et les résultats obtenus par ses clients

🔧 CAPACITÉ ORGANISATIONNELLE ET VIABILITÉ

- Obtention d'une nouvelle subvention stratégique historique de 4,536 millions de dollars de la Fondation du droit de l'Ontario afin de renforcer la capacité de service et d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP
- Achèvement de la transition vers les Services technologiques pour la justice du ministère du Procureur général, renforçant ainsi la cybersécurité, la résilience technologique et le soutien des technologies de l'information (TI) centralisé
- Mise en œuvre d'initiatives stratégiques visant à renforcer la viabilité organisationnelle et à répondre à la demande croissante de services

Citations de clients

⚖ « Je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance. Les violations des droits de la personne sont horribles, et c'est formidable que nous disposions de cette ressource. Avoir accès à cette ressource devrait être un droit de la personne. »

« Nous avons simplement besoin de plus d'initiatives de ce genre dans notre société, et j'espère que davantage de gens appuieront le centre, son rôle et sa présence nécessaire dans notre province. »

« [Membre du personnel du CAJDP] m'a très bien représenté et soutenu au fil du processus de médiation. Elle m'a tout expliqué clairement et m'a toujours rappelé les options qui s'offraient à moi. Je lui dois une grande reconnaissance pour son soutien. »

☺ « Je n'ai aucune amélioration à suggérer, car tout s'est déroulé si bien et si rapidement au CAJDP. Votre personnel était courtois et bien informé, et tout le monde m'a aidé à comprendre chaque étape du processus, du dépôt de la requête à la fin de la médiation ou du règlement. »

« Merci d'avoir défendu mes droits. Merci d'avoir été quelqu'un qui s'est battu pour que j'obtienne une indemnisation. Merci d'avoir été quelqu'un de remarquable. Du fond du cœur, je vous dis merci. »

1. Introduction au Rapport annuel 2025-2026

1.1 Message du directeur général

L'exercice 2025-2026 a marqué une période importante de croissance, de transformation et d'impact pour le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne (CAJDP). La demande à l'égard des services du Centre a poursuivi sa forte augmentation, témoignant à la fois de la persistance de la discrimination en Ontario et d'une sensibilisation croissante aux mesures de soutien offertes par le système des droits de la personne.

En 2025-2026, le CAJDP a reçu 29 152 appels d'admission et a fourni 25 292 services de conseils juridiques sommaires, soit environ 21 % de plus que le volume annuel moyen des cinq dernières années et un volume comparable aux niveaux de service les plus élevés atteints par le Centre, et ce, malgré un personnel fortement réduit par rapport aux années précédentes. En parallèle, le Centre a élargi considérablement sa prestation de services juridiques approfondis, le nombre d'entrevues de services juridiques ayant augmenté de 43 % par rapport à l'année précédente. Dans l'ensemble, ces résultats révèlent à la fois qu'il y a une demande croissante en services juridiques en matière de droits de la personne dans tout l'Ontario et que le personnel du CAJDP se consacre à y répondre, alors même que l'on élargit la gamme et l'intensité des services juridiques et des mesures de soutien offerts aux clients.

Les tendances en matière de services décrites dans le présent rapport procurent également des pistes de réflexion importantes sur la nature de la discrimination subie par des Ontariennes et des Ontariens. La discrimination liée au handicap a continué de représenter la plus grande part des affaires présentées au Centre, tandis que la discrimination liée à la race est demeurée la deuxième catégorie en importance parmi les motifs illicites évoqués lors de l'admission. Parmi les sous-motifs liés à la race, le racisme envers les Noirs est demeuré celui qui était le plus souvent signalé, suivi de la discrimination envers les musulmans et de la discrimination envers les Autochtones. Ces tendances nous rappellent sans équivoque que des obstacles considérables à l'égalité persistent partout en Ontario et soulignent la nécessité constante de disposer de services juridiques, de renseignements et de mesures de soutien accessibles en matière de droits de la personne.

À mesure que la demande de services continuait d'augmenter, le Centre a continué de chercher à mettre en œuvre les priorités énoncées dans son Plan stratégique 2024-2029, à renforcer sa capacité en matière de service et à améliorer l'accès à la justice pour les Ontariennes et les Ontariens victimes de discrimination. Cette année a marqué une transition importante entre la planification et la mise en œuvre. Grâce à des investissements stratégiques, à des partenariats novateurs et au dévouement de notre personnel, le CAJDP a renforcé sa capacité à répondre à une demande croissante tout en continuant à faire avancer des cas importants par l'intermédiaire de litiges stratégiques devant le Tribunal et les autres tribunaux. Il convient notamment de souligner que le Centre a commencé à mettre en œuvre la subvention stratégique de 4,536 millions de dollars accordée par la Fondation du droit de l'Ontario, l'un des plus grands investissements externes de l'histoire du Centre. Combiné à une subvention directe accordée précédemment par la FDO, ce financement soutient des initiatives majeures axées sur l'intervention précoce, les services de médiation, le renforcement de l'accès aux services

juridiques du CAJDP et à ses services d'orientation dans le système des droits de la personne, la modernisation des services, l'apprentissage par l'expérience et la viabilité organisationnelle.

Le Centre a également continué d'adapter ses services en réponse à l'évolution des besoins au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. En s'appuyant sur les priorités cernées dans le Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP, le Centre a accordé une attention accrue à l'intervention précoce, à la médiation et au règlement des différends, donnant suite aux commentaires de clients et d'intervenants qui souhaitaient disposer de parcours judiciaires plus rapides. Ces efforts ont revêtu une importance croissante dans un système des droits de la personne où la médiation obligatoire joue désormais un rôle central, et où le nombre d'affaires menant à une audience a diminué considérablement par rapport au nombre enregistré il y a dix ans. En renforçant les mesures de soutien offertes dès les premières étapes du processus – y compris les renseignements juridiques, l'aide pour s'orienter dans le système, les services de médiation et les options de règlement des différends –, le CAJDP aide la population à accéder à une assistance juridique efficace tout en continuant de les représenter dans les affaires importantes et complexes devant le Tribunal et les tribunaux.

Ces investissements produisent déjà des résultats mesurables en matière d'accès à la justice. Grâce au lancement de nos Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM) et de notre programme de Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET), le Centre a renforcé sa capacité à aider les personnes à régler leurs différends plus tôt et plus efficacement. Les résultats ont été marquants : le nombre d'entrevues de services juridiques approfondies a augmenté considérablement par rapport à l'année précédente, le nombre de séances de médiation auxquelles le Centre a participé a augmenté de près de 65 %, et le nombre total de règlements a augmenté de 38 % pour passer à 282 règlements : le nombre le plus élevé atteint par le Centre au cours des cinq dernières années. Notamment, 242 de ces règlements, soit environ 86 % de l'ensemble des règlements conclus par le Centre au cours de l'année, ont été obtenus par voie de médiation. Ces résultats témoignent de la réussite des efforts déployés par le Centre pour améliorer l'accès à la justice grâce à une intervention précoce et à des mesures renforcées de soutien à la médiation. Les résultats de l'exercice démontrent également que des résultats significatifs en matière de droits de la personne sont de plus en plus souvent obtenus par divers moyens, y compris les renseignements juridiques, le soutien préalable au dépôt de la requête, la médiation, les règlements négociés, les litiges stratégiques et les procédures devant un tribunal.

Les partenariats ont continué de contribuer grandement à l'avancement de la mission du Centre. Tout au long de l'année, le CAJDP a renforcé ses collaborations avec la Fondation du droit de l'Ontario (FDO), la Faculté de droit d'Osgoode Hall et Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO). Ces partenariats (décrits plus en détail à la section 3.3 ci-dessous) ont contribué à élargir l'accès aux services juridiques; à renforcer les services de soutien au règlement anticipé; à améliorer les ressources d'orientation au sein du système des droits de la personne, à appuyer des approches novatrices visant à améliorer l'accès à la justice dans un système des droits de la personne de plus en plus complexe, confronté à une demande croissante et à d'importants défis en matière de capacité; ainsi qu'à enrichir les possibilités d'apprentissage par l'expérience pour les futurs praticiens des droits de la personne.

Le Centre a également renforcé son engagement en faveur d'une prise de décision fondée sur des données probantes. Au cours de l'année, nous avons terminé un projet de recherche (le rapport *Where Need Exceeds*) destiné à cerner les communautés qui sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination tout en restant sous-représentées parmi les utilisateurs des

services du CAJDP. Ces travaux contribueront à orienter les futures initiatives de sensibilisation, de planification des services et d'accès à la justice, en veillant à ce que les ressources du Centre soient affectées là où elles peuvent avoir le plus grand effet. Conjointement avec les données sur les opérations et les services présentées dans ce rapport, cette recherche aide également le Centre à mieux comprendre à la fois qui utilise nos services et où des besoins insatisfaits pourraient exister.

En parallèle, le CAJDP a continué de faire progresser la protection des droits de la personne par la défense des droits, la représentation, les litiges stratégiques et le règlement des différends. Il a entre autres obtenu des décisions favorables importantes devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et les autres tribunaux. Dans l'affaire *Bokhari v. Top Medical Transportation Services*, le CAJDP est intervenu avec succès devant la Cour divisionnaire lors d'une décision qui a renforcé l'équité procédurale et clarifié l'approche à adopter pour évaluer les requêtes pour atteinte aux droits de la personne à une étape précoce de la procédure. En plus de ce travail, le personnel du CAJDP a continué d'obtenir des résultats significatifs pour ses clients dans le cadre d'audiences, de règlements, de séances de médiation, de révisions judiciaires et de procédures d'exécution.

Malgré la demande croissante et les pressions constantes exercées dans tout le système des droits de la personne, le CAJDP a continué d'offrir des services de grande qualité. En 2025-2026, 95 % des clients interrogés ont jugé les services reçus du Centre bons ou très bons, tandis que 96 % ont indiqué qu'ils recommanderaient les services du CAJDP à d'autres victimes de discrimination. Ces résultats témoignent du professionnalisme, de l'expertise et de l'engagement de notre personnel, qui reste au cœur de toutes nos activités.

Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans le dévouement et le professionnalisme du personnel du CAJDP. Je tiens également à remercier notre conseil d'administration pour son leadership et ses conseils, la Fondation du droit de l'Ontario pour son soutien et ses investissements continus, le ministère du Procureur général pour sa collaboration constante, ainsi que nos nombreux partenaires au sein des communautés, du milieu universitaire et du système, dont les efforts contribuent à renforcer l'accès à la justice en matière de droits de la personne partout en Ontario.

Bien que d'importants défis subsistent, y compris la demande croissante à l'égard des services et les pressions exercées sur la capacité dans tout le système des droits de la personne, le CAJDP aborde le prochain exercice avec un nouvel élan, une capacité accrue et des bases solides qui assureront l'innovation et l'impact futurs. Nous restons déterminés à faire en sorte que toute la population ontarienne puisse avoir accès au soutien dont elle a besoin pour comprendre, affirmer et protéger ses droits de la personne.

Cordialement,

Remi Warner

Directeur général

1.2 Message de la présidente

L'exercice 2025-2026 fut important pour le CAJDP, étant marqué par une croissance continue de la demande de services, d'importantes innovations organisationnelles et des progrès concrets en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2029 du Centre. Au cours de l'exercice, le Centre a enregistré le plus grand nombre d'appels d'admission de toute son histoire, ce qui souligne à la fois la nécessité soutenue de services juridiques en matière de droits de la personne et l'importance de veiller à ce que le système des droits de la personne demeure accessible, réceptif et efficace.

En tant que présidente du conseil d'administration, je suis fière des progrès réalisés par le Centre pour améliorer l'accès à la justice par les Ontariennes et les Ontariens victimes de discrimination. Tout au long de l'année, le conseil d'administration a tâché d'exercer une surveillance et une gouvernance stratégiques tout en aidant le directeur général et l'équipe de direction à renforcer la capacité du Centre à répondre à la demande croissante à l'égard des services et à s'adapter à un contexte des droits de la personne en évolution.

Cette année, le CAJDP a continué d'offrir des services juridiques de haute qualité et d'obtenir des résultats concrets pour ses clients, tout en conservant une excellente cote de satisfaction de la clientèle malgré la demande croissante et les pressions exercées dans le système. Le conseil a été particulièrement encouragé par la réussite remportée par le Centre dans la mise en œuvre d'initiatives stratégiques destinées à améliorer l'accès à la justice, à renforcer les capacités organisationnelles et à s'adapter à l'évolution des besoins au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. Ces initiatives comprenaient l'élargissement des services d'intervention précoce et de règlement des différends, le renforcement des services d'orientation dans le système des droits de la personne, ainsi que la mise en œuvre d'approches novatrices en matière de prestation de services dans un système des droits de la personne confronté à une demande croissante et à d'importants défis en matière de capacité. Ces efforts ont contribué à une croissance substantielle des activités de médiation, des entrevues de services juridiques et des règlements, démontrant ainsi l'effet concret des investissements stratégiques du Centre.

Le conseil a également salué l'attention que le Centre continu d'accorder à la prise de décision fondée sur des données probantes, y compris l'utilisation des données opérationnelles, des tendances en matière de services et des initiatives de recherche pour mieux comprendre la demande, cerner les lacunes dans les services et éclairer les priorités en matière d'accès à la justice.

Cette année a également marqué une étape importante dans les relations du Centre avec le gouvernement. En février 2026, le CAJDP et le ministère du Procureur général ont achevé un protocole d'entente qui clarifie leurs rôles respectifs, leurs responsabilités, les attentes redditionnelles et leurs relations opérationnelles. Le conseil d'administration a salué cette évolution comme une étape importante pour favoriser une gouvernance efficace, la reddition de comptes et une collaboration constructive, tout en respectant le mandat légal et l'indépendance opérationnelle du Centre.

De plus, le CAJDP a continué d'apporter des contributions importantes au développement du système des droits de la personne de l'Ontario grâce à ses services juridiques, à ses litiges stratégiques et à son travail de règlement des différends. Les décisions rendues dans le cadre d'affaires prises en charge par le Centre ont contribué à faire progresser l'accès à la justice, l'équité procédurale ainsi que l'interprétation et l'application efficaces du *Code des droits de la*

personne. Ces contributions renforcent le rôle important du CAJDP au sein du cadre des droits de la personne de l'Ontario ainsi que son engagement plus large de promouvoir l'égalité réelle.

En parallèle, les affaires prises en charge par le Centre cette année nous rappellent que la discrimination demeure une réalité vécue par un grand nombre d'Ontariennes et et d'Ontariens. Les affaires liées à la discrimination raciale, au harcèlement sexuel en milieu de travail, aux obstacles liés au handicap et à d'autres formes d'inégalité de traitement continuent d'avoir des répercussions négatives sur les personnes et les communautés partout dans la province. Le règlement conclu au nom de la succession de Kingsley Reid et la décision rendue dans l'affaire *Cloutier v. Back Country Tours Inc.* ne sont que deux exemples des efforts déployés par le Centre pour veiller à ce que les personnes victimes de discrimination aient un accès réel à la justice grâce à une représentation juridique efficace, à un plaidoyer stratégique et, s'il y a lieu, à un règlement anticipé. Au-delà de l'obtention de réparations pour des clients individuels, de telles affaires contribuent à des efforts plus larges visant à éliminer les obstacles systémiques, à promouvoir la responsabilisation et à renforcer les protections garanties par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Le conseil d'administration s'est également réjoui de constater le renforcement continu des partenariats du Centre avec des organisations telles que la Fondation du droit de l'Ontario, la Faculté de droit d'Osgoode Hall et Éducation juridique communautaire Ontario. Ces collaborations ont permis de soutenir des approches novatrices visant à améliorer l'accès à la justice, de renforcer les mesures de soutien au règlement anticipé, d'élargir les possibilités d'apprentissage par l'expérience et d'améliorer les ressources qui aident la population ontarienne à s'orienter dans un système des droits de la personne de plus en plus complexe.

Je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance au directeur général, Remi Warner, dont la nomination au poste de directeur général permanent du Centre au cours de la période visée par le rapport a marqué une étape importante pour la direction de l'organisation. Je remercie aussi l'équipe de direction et l'ensemble du personnel du CAJDP pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur engagement inébranlable au service de la population ontarienne. Leur travail continue de changer les choses concrètement dans la vie des personnes qui cherchent à affirmer et à protéger leurs droits de la personne.

Je tiens aussi à souligner les contributions des membres sortants du conseil d'administration, Gary Pieters et Martial Moreau, dont les services et l'engagement envers le Centre ont été hautement appréciés. Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir Bryan Beatty au sein du conseil au cours de cet exercice, et nous nous réjouissons d'y accueillir d'autres membres au cours de l'année à venir alors que nous continuons de renforcer la capacité et l'expertise du conseil.

Pour la suite des choses, le conseil d'administration reste déterminé à soutenir l'évolution continue du Centre en tant qu'organisation réceptive, novatrice et durable, vouée à promouvoir l'accès à la justice et à renforcer le système des droits de la personne de l'Ontario. Bien que des défis subsistent pour venir en aide à toutes les personnes qui ont besoin de nos services essentiels, les réalisations de la dernière année constituent une base solide pour le travail à venir et soulignent le rôle important que joue le CAJDP au sein de l'écosystème des droits de la personne de l'Ontario.

Cordialement,

Ena Chadha

Présidente du CAJDP

2. Mandat et services

2.1 Discrimination fondée sur le *Code*

Le CAJDP vient en aide aux personnes victimes de discrimination, de harcèlement ou de représailles en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario (le « *Code* »).

En application du *Code*, il y a discrimination lorsqu'une personne est traitée de manière injuste en raison d'une caractéristique personnelle protégée par la loi. Ces motifs protégés comprennent, parmi d'autres, le handicap, la race, le sexe, l'âge, la situation familiale, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la citoyenneté et la religion (la liste complète peut être consultée sur notre site Web, ici).

Certaines formes de discrimination sont intentionnelles, tandis que d'autres peuvent se produire sans intention, en raison d'un manque de sensibilisation, d'obstacles systémiques ou de l'incompréhension de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation. Par exemple, outre la discrimination directe et intentionnelle à l'égard d'une personne, il peut également y avoir discrimination lorsqu'une règle, une politique ou une pratique a un effet négatif sur quelqu'un en raison d'un motif protégé, ou lorsque les besoins d'une personne ne sont pas adéquatement pris en compte.

Pour qu'une discrimination soit visée par le *Code*, elle doit aussi se produire dans l'un des cinq domaines sociaux protégés :

- Logement
- Emploi
- Services, biens et installations
- Contrats
- Associations professionnelles

2.2 Le mandat du CAJDP

Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne œuvre à la promotion de l'égalité et à la protection des droits de la personne par la prestation d'un large éventail de services d'aide et de soutien juridique accessibles et de grande qualité aux victimes de discrimination, en contravention des lois sur les droits de la personne de l'Ontario.

Vision

Le CAJDP s'engage à bâtir une société équitable où chacun vit dans la dignité et le respect, tout en s'efforçant de défendre et de promouvoir les droits de la personne.

Mission

Le CAJDP a pour rôle d'habiliter les personnes et les communautés qui ont été victimes de discrimination en leur fournissant des services juridiques et des mécanismes de soutien, en renforçant la capacité des gens à naviguer dans le système des droits de la personne et en faisant progresser l'accès à la justice et l'obtention de celle-ci en Ontario.

Valeurs

Équité et inclusion – Le CAJDP mettra en place des politiques et des priorités en matière de prestation de services qui tiendront compte des désavantages historiques subis par les personnes et les communautés visées par un motif de discrimination en vertu du *Code des droits de la personne* de l'Ontario. La priorité sera accordée à la prestation d'une assistance juridique aux membres des communautés marginalisées et aux personnes qui seraient les plus désavantagées si elles devaient défendre elles-mêmes leurs droits à l'égalité.

Excellence – Le CAJDP fournit des services juridiques et des mécanismes de soutien indépendants, réactifs, de haute qualité et à fort impact, et il vise l'apprentissage, le partage des connaissances et l'innovation.

Intégrité – Le CAJDP a des principes et est responsable et transparent dans ses communications, ses décisions, son travail et son utilisation des ressources.

Accessibilité – Le CAJDP s'engage à fournir des services juridiques et de soutien sans obstacle, y compris les obstacles physiques et fonctionnels ainsi que ceux liés à la géographie, la langue et les processus. Le CAJDP répondra aux besoins géographiques, culturels, linguistiques et d'accessibilité de toutes ses communautés de clients.

2.3 Services

Le CAJDP offre des services juridiques gratuits et accessibles aux personnes qui souhaitent régler des questions liées aux droits de la personne en vertu du *Code*.

Pour les personnes qui souhaitent signaler des cas de discrimination ou de harcèlement, le CAJDP fournit des renseignements juridiques, des conseils juridiques sommaires et une assistance pour comprendre les options qui s'offrent à elles afin de faire valoir leurs droits, d'obtenir réparation et de faire respecter la justice dans le système des droits de la personne de l'Ontario. Entre autres, il offre un soutien dès les premières étapes du processus de défense des droits de la personne, y compris des conseils sur les droits et les responsabilités en matière de droits de la personne, des stratégies d'intervention précoce, les options de règlement des différends, ainsi que la préparation des requêtes adressées au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) et des documents connexes.

Pour les personnes qui ont déposé une plainte auprès du TDPO, le CAJDP offre des services de représentation juridique et de défense des droits. Ces services peuvent comprendre la médiation et les négociations en vue d'un règlement, les procédures devant le TDPO (y compris les questions préliminaires, les audiences, les réexamens et les procédures d'exécution), ainsi que les contrôles judiciaires et les appels devant les tribunaux.

Le CAJDP offre également des services destinés à aider les personnes à s'y retrouver dans le système des droits de la personne de l'Ontario, y compris des ressources en ligne, des outils d'autoassistance et d'autres formes de soutien qui facilitent l'accès aux services juridiques et aident les personnes à comprendre et à exercer leurs droits en vertu du *Code*.

3. Activités et partenariats

3.1 Mise à jour sur le plan stratégique

En 2025-2026, le CAJDP a amorcé la deuxième phase de la mise en œuvre de son Plan stratégique 2024-2029, en mettant l'accent sur le lancement et la mise à l'échelle d'initiatives harmonisées avec les priorités du Plan. Les principaux domaines de travail comprennent l'élargissement des services d'intervention précoce, de médiation et de règlement des différends; le renforcement des capacités organisationnelles en matière de données; la modernisation de l'infrastructure technologique; l'amélioration de l'accès aux services du CAJDP et aux services d'orientation dans le système des droits de la personne; la diversification des sources de financement; et l'amélioration de la gouvernance du conseil d'administration.

Au cœur de ce travail figuraient la poursuite de la collaboration et l'établissement de partenariats au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. Au cours de l'année, le CAJDP a lancé plusieurs initiatives importantes financées par des subventions accordées par la Fondation du droit de l'Ontario, dont les nouveaux Services d'intervention précoce et de médiation et le projet Médiation, règlement anticipé et de formation expérientielle (MEET). Le Centre a également élargi l'accès aux services juridiques et aux services d'orientation dans le système en créant un poste dédié de conseiller juridique en accès à la justice.

Parmi les autres avancées, on peut mentionner la poursuite de l'élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne, un outil en ligne novateur conçu pour aider la population avec la préparation et le dépôt de requêtes auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. L'élaboration de cet outil a été en grande partie achevée au cours de l'exercice, et son lancement public est prévu au premier trimestre de 2026-2027.

Le CAJDP a également fait progresser plusieurs initiatives visant à renforcer la planification fondée sur des données probantes et à améliorer l'accès à la justice pour les communautés confrontées à des obstacles à l'accès aux services. Parmi ces efforts, le CAJDP a terminé le rapport *Where Need Exceeds Reach: Ranking Equity Gaps in Ontario's Human Rights Service System* et a lancé un projet pilote de collecte de données démographiques, deux sujets qui sont abordés plus en détail ci-dessous.

Pistes de réflexion sur l'accès à la justice

Conformément à la priorité énoncée dans le Plan stratégique 2024-2029 consistant à améliorer l'accès aux services du CAJDP pour les communautés marginalisées touchées de manière disproportionnée par la discrimination, le CAJDP a entrepris une initiative de recherche importante dans le but d'examiner les écarts d'équité potentiels dans le contexte de l'utilisation des services. Ce travail a abouti au rapport *Where Need Exceeds Reach: Ranking Equity Gaps in Ontario's Human Rights Service System*.

Ce rapport constitue une première tentative par le CAJDP de comparer systématiquement les indicateurs de besoins potentiels en matière de droits de la personne avec les tendances d'utilisation des services. En s'appuyant sur l'Enquête sociale générale de Statistique Canada, les données relatives aux requêtes présentées au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et les données du CAJDP sur l'utilisation des services, l'analyse a cherché à déterminer si les communautés signalant des niveaux de discrimination plus élevés avaient recours aux services du CAJDP à des taux proportionnels à leur niveau apparent de besoin.

CONSTAT PRINCIPAL

Les communautés qui signalent des niveaux de discrimination plus élevés n'utilisent pas toujours les services du CAJDP dans des proportions correspondantes, ce qui souligne la nécessité de mettre en place des initiatives d'accès à la justice ciblées et sensibles aux communautés afin de réduire les obstacles aux services du CAJDP, de faire les mieux connaître et d'améliorer l'accès à ses services et l'orientation dans ses services.

Les résultats donnent à penser que les besoins et l'utilisation des services ne concordent pas toujours et que certaines communautés confrontées à des niveaux de discrimination plus élevés pourraient être sous-représentées parmi les utilisateurs des services du CAJDP. En particulier, l'analyse a mis en évidence d'importants écarts d'équité pouvant survenir au sein de certaines communautés racisées et ethnoculturelles, soulignant l'importance d'adopter des approches ciblées et sensibles aux communautés pour améliorer l'accès aux services et aux mesures de soutien du CAJDP.

Le rapport souligne l'importance de compléter l'élargissement des services par des stratégies ciblées visant à réduire les obstacles à l'accès, à renforcer les services d'orientation dans le système des droits de la personne et à faire mieux connaître les services du CAJDP au sein des communautés qui sont actuellement mal desservies. Ses constats contribuent à éclairer les efforts continus déployés par le CAJDP pour renforcer l'accès à la justice grâce à une planification fondée sur des données probantes, à des partenariats stratégiques, à des parcours de services améliorés, ainsi qu'à des services d'orientation, des outils et des ressources pour les communautés.

À mesure que la mise en œuvre du Plan stratégique se poursuit, le Centre s'appuiera sur ces travaux pour mieux comprendre et éliminer les obstacles à l'accès aux services, tout en maintenant une solide capacité de prestation de services pour l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens confrontés à la discrimination.

Projet pilote de collecte de données démographiques

En 2026, le CAJDP a lancé un projet pilote de collecte de données démographiques destiné à mieux comprendre qui utilise ses services et à favoriser une planification et une prise de décision davantage fondées sur des éléments de preuve.

Ce projet pilote a permis d'étendre la collecte de données démographiques à des domaines clés, y compris la situation socioéconomique, l'origine ethnique et le genre. Il a aussi permis d'obtenir des pistes de réflexion utiles tant sur les caractéristiques des utilisateurs des services que sur les possibilités d'amélioration des pratiques et de l'infrastructure de collecte de données du Centre. Par ailleurs, cette initiative a contribué à établir des bases plus solides pour l'analyse future des tendances d'utilisation des services, des écarts d'équité potentiels et des obstacles à l'accès aux services et aux mesures de soutien offerts par le CAJDP.

Conjointement avec les constats du rapport *Where Need Exceeds Reach*, ce travail représente une étape importante franchie pour renforcer la capacité du CAJDP à utiliser les données pour éclairer la planification des services, l'établissement de partenariats et les initiatives ciblées d'accès à la justice. À mesure que le Centre continue de peaufiner ses capacités de collecte de données et d'analyse, ces efforts contribueront à mieux comprendre qui utilise les services du CAJDP, à cerner les lacunes potentielles dans la portée des services et à éclairer les stratégies visant à rendre l'accès plus équitable pour les communautés confrontées à la discrimination.

3.2 Renseignements juridiques publics, services d'orientation dans le système et activités de mobilisation pour 2025-2026

Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a pris part à plus de 15 activités externes d'envergure (lors desquelles il a partagé des renseignements sur le CAJDP et ses services avec des auditoires d'au moins 10 participants) appartenant à cinq grandes catégories :

Comité de sensibilisation des services aux Autochtones

Le Comité de sensibilisation des services aux Autochtones a poursuivi son travail par l'intermédiaire de séances de formation ciblées, d'allocutions et de sa participation à des événements communautaires. Ces activités visaient à consulter les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits, à renforcer les relations avec les communautés autochtones et à améliorer l'accès aux services juridiques et aux mécanismes de soutien en matière de droits de la personne offerts par le CAJDP pour les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits. Parmi les faits saillants de ce travail, on trouve la prestation d'une formation sur les droits de la personne au sein de la Première Nation de Thessalon en septembre 2025, ainsi que la participation au lancement du guide de ressources de Toronto par le Barreau du Nunavut, en octobre 2025.

Activités de mobilisation du public sur l'accès à la justice

Le CAJDP a entrepris son travail visant à favoriser l'accès à la justice par l'intermédiaire d'activités ciblées portant sur la sensibilisation du public, la participation communautaire et la collaboration avec nos partenaires des trois piliers. Parmi les faits saillants de ce travail, mentionnons une présentation devant plus de 70 participants à l'occasion de la *Semaine de l'accès à la justice* organisée par Aide juridique Ontario en octobre 2025, ainsi que la participation à une table ronde organisée par les Scarborough Community Legal Services en

mars 2026, qui a porté sur les questions du racisme envers les Noirs, du droit du travail et de la protection des droits de la personne.

Renseignements juridiques publics et renforcement des capacités

Les efforts liés au partage de renseignements juridiques publics et à l'orientation dans le système se sont poursuivis grâce à la prestation de séances de formation accessibles et spécialisées destinées aux membres des communautés et aux fournisseurs de services juridiques. L'un des faits saillants de ce travail a été la formation offerte en octobre 2025 à 129 chargés de cas des cliniques d'Aide juridique Ontario, en collaboration avec le bureau des ressources cliniques d'AJO, portant sur *les négociations, les règlements et la médiation devant le TDPO*.

Représentation du CAJDP

La présidente du conseil du CAJDP a continué de se faire la championne du Centre au fil de diverses allocutions publiques au cours de l'exercice 2025-2026. Entre autres, elle a été panéliste auprès du Skills Council of Canada et lors de la conférence Workforce Recharge du Brampton Board of Trade, en plus de prononcer des allocutions devant des associations du barreau et des établissements d'enseignement, y compris la South Asian Bar Association et le séminaire de la clinique de justice en santé mentale de la Faculté de droit de l'Université de Windsor, en plus du séminaire de l'Association du Barreau canadien intitulé « Conducting an Investigation: Critical Skills Series ».

Perfectionnement professionnel continu

Le CAJDP a appuyé le perfectionnement professionnel continu en participant à d'importants événements d'apprentissage s'adressant à l'ensemble du secteur, contribuant ainsi à l'enrichissement des connaissances de son personnel ainsi que d'autres professionnels du droit en activité dans le système des droits de la personne de l'Ontario. Entre autres, il a été hôte et présentateur lors du *14e Sommet annuel sur les droits de la personne* du Barreau de l'Ontario, en décembre 2025, offrant des résumés de la jurisprudence récente en matière de droits de la personne liée aux décisions rendues par le TDPO. Le personnel a présenté un exposé similaire en mai 2025 à l'occasion de l'événement *Annual Update on Human Rights* organisé par l'Association du Barreau canadien.

3.3 Partenariats

Fondation du droit de l'Ontario, Éducation juridique communautaire Ontario et Osgoode Hall

Au cours de la période visée par le rapport, le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre de deux initiatives d'envergure financées par la Fondation du droit de l'Ontario (FDO) qui visent à améliorer l'accès à la justice au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. Mises ensemble, la subvention directe de 250 000 $ sur deux ans et la subvention stratégique de 4,536 millions de dollars sur trois ans accordées au Centre constituent l'un des plus importants investissements externes de l'histoire du CAJDP. Elles appuient des innovations majeures en matière de services visant l'intervention précoce, le règlement des différends, l'apprentissage par l'expérience, la modernisation des services et les services d'orientation dans le système des droits de la personne.

Par l'intermédiaire du projet Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET) financé par la FDO, le CAJDP a élargi son partenariat de longue date avec la Faculté de droit d'Osgoode Hall. Misant sur la réussite du Programme intensif de lutte contre la discrimination (ADIP), où 12 stages sont offerts chaque année à des étudiants en droit, le projet de MEET a assuré la création de six stages expérientiels supplémentaires par année, axés sur la médiation, la négociation et la résolution anticipée des différends. Mis ensemble, ces programmes ont fait en sorte d'élargir considérablement les possibilités d'apprentissage par l'expérience pour les futurs praticiens des droits de la personne, tout en permettant au Centre de mieux orienter ses clients dans le système des droits de la personne. Les étudiants ont bénéficié d'une formation pratique et d'un encadrement de la part du personnel juridique du CAJDP, tout en participant à la préparation des séances de médiation, à la recherche juridique, à la prestation de services aux clients et aux activités de règlement anticipé.

Grâce à la subvention stratégique de la FDO, le CAJDP a lancé son initiative Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM). Conçue en réponse à la rétroaction des intervenants, à la demande croissante de services et à l'instauration de la médiation obligatoire au TDPO, l'initiative des SIPM a fait en sorte de renforcer la capacité du Centre à offrir une intervention précoce, des conseils juridiques sommaires, une aide à l'orientation dans le système, du soutien à la présentation des requêtes, et des services de préparation à la médiation, de règlement des différends et de représentation. Ces initiatives ont contribué à une réduction d'environ 90 % de la liste d'attente des services de médiation du Centre[1].

Le CAJDP a également poursuivi l'élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne en partenariat avec Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO). Le Parcours guidé est un outil d'autoassistance en ligne conçu pour aider les personnes à préparer et à déposer des requêtes auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, contribuant ainsi à améliorer l'accès au système des droits de la personne pour les personnes qui, autrement, pourraient se heurter à des obstacles pendant le processus de requête.

Mises ensemble, ces initiatives novatrices témoignent de l'engagement du CAJDP d'offrir de multiples parcours judiciaires, y compris la représentation juridique, l'intervention précoce, le règlement des différends et les services d'orientation dans le système des droits de la personne, dans un contexte où le système des droits de la personne est confronté à une demande croissante, à une complexité grandissante et à d'importants défis en matière de capacité.

Clinique commémorative Barbra Schlifer

La Clinique commémorative Barbra Schlifer (CCBS) fournit des services juridiques tenant compte des traumatismes, des services de consultation et des services d'interprétation en plusieurs langues, favorisant des changements dans le système afin d'aider les femmes et les clients de diverses identités de genre qui ont été victimes de violence. Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP et la CCBS ont poursuivi leur relation de renvois mutuels, qui prévoit que le CAJDP aiguille les clients vers la CCBS pour des services juridiques en droit de la

[1] Ce chiffre repose sur une comparaison entre la liste d'attente des services de médiation du CAJDP au moment du lancement du projet de subvention directe en janvier 2025 (environ 50 personnes) et en janvier 2026 (5 personnes), lorsque le CAJDP a préparé un rapport provisoire sur la subvention directe de la FDO.

famille et en immigration, du soutien dans le cadre du processus judiciaire et des services de consultation. La CCBS a également aiguillé vers le CAJDP des clients ayant des plaintes en matière de droits de la personne. Ces renvois mutuels ont permis de réduire le temps d'admission et de renforcer la capacité du personnel à offrir aux clients à la fois des options juridiques et des mécanismes de soutien du bien-être.

Partenaires des trois piliers du système des droits de la personne de l'Ontario

Commission ontarienne des droits de la personne

Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a poursuivi son dialogue et sa collaboration réguliers avec la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) par l'intermédiaire de réunions au niveau de la haute direction, d'une participation à titre consultatif, de l'échange de renseignements et de discussions portant sur les enjeux et les tendances qui voient le jour en matière de droits de la personne. Les interactions ont eu lieu à plusieurs échelons, notamment entre la présidente du CAJDP et la commissaire en chef de la CODP, ainsi qu'entre les directeurs généraux et les directeurs des services juridiques. Ces discussions ont favorisé un échange de renseignements continu, une meilleure compréhension des faits récents au sein du système des droits de la personne de l'Ontario, l'échange de renseignements sur les litiges stratégiques et le recensement de possibilités d'améliorer l'efficacité du mandat respectif de chaque organisation.

Par ailleurs, le CAJDP a continué de participer à titre de membre observateur au Groupe consultatif communautaire (GCC) de la CODP, qui rassemble des organismes de justice sociale et d'autres intervenants en vue de prodiguer des conseils sur les priorités stratégiques de la CODP. Par l'entremise de son Comité de sensibilisation des services aux Autochtones (CSSA), le CAJDP a également continué de participer aux travaux du Groupe consultatif pour la réconciliation avec les Autochtones de la CODP. Ces interactions favorisent le dialogue continu, l'établissement de relations et la collaboration au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

Tribunal des droits de la personne de l'Ontario

Au cours de l'exercice 2025-2026, environ 66 % des renvois en ligne vers le site Web du CAJDP provenaient du site Web de Tribunaux décisionnels Ontario, ce qui témoigne de l'importance persistante des parcours de renvoi directs entre le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO) et le CAJDP.

Tout au long de l'année, les dirigeants du CAJDP et du TDPO se sont consultés régulièrement dans le cadre de réunions des trois piliers et d'autres réunions de la haute direction. Ces discussions ont facilité l'échange de renseignements et de données concernant les besoins des requérants, les tendances en matière d'utilisation des services et de requêtes, ainsi que les faits récents touchant le système des droits de la personne de l'Ontario. Le CAJDP a également pris part aux consultations menées par le TDPO concernant les mises à jour proposées aux Règles de procédure, y compris les changements liés à l'instauration de la médiation obligatoire. La consultation régulière entre les organisations a permis de s'adapter à l'évolution des pratiques et des procédures et a contribué à une interprétation commune des nouveaux enjeux touchant les requérants et le système des droits de la personne dans son ensemble.

Les sondages menés par le CAJDP auprès de sa clientèle ont continué de révéler que les sites Web du TDPO, de la CODP et du CAJDP constituaient les principales sources d'information permettant aux personnes de découvrir les services offerts par le CAJDP, soulignant ainsi l'importance des

voies de service numériques et de la collaboration continue au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

Programme intensif de lutte contre la discrimination

Le partenariat de longue date entre le CAJDP et la Faculté de droit d'Osgoode Hall a poursuivi sa croissance au cours de l'exercice 2025-2026, tant dans le cadre du Programme intensif de lutte contre la discrimination (ADIP) que de la nouvelle initiative de Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET), bénéficiant d'un financement de la Fondation du droit de l'Ontario.

L'ADIP a entamé sa 15e année d'existence et a continué d'offrir chaque année 12 stages à temps plein à des étudiants. Dans le cadre de ce programme, les étudiants bénéficient du mentorat d'avocats du CAJDP et acquièrent une expérience pratique en droits de la personne, notamment en matière d'admission des clients, de recherche juridique, de rédaction de requêtes, de préparation à la médiation, d'audiences et d'exposition au processus de droit administratif du début à la fin, en plus de la possibilité de mener des recherches approfondies sur les droits de la personne.

Dans la foulée de la réussite de l'ADIP, l'initiative MEET a permis de créer jusqu'à six stages expérientiels supplémentaires par année, axés sur la médiation, la négociation, l'intervention précoce et le règlement des différends. Sous la supervision du personnel des services juridiques du CAJDP, les étudiants participant à l'initiative MEET ont apporté leur soutien à la préparation à la médiation, à la recherche juridique, à la prestation de services aux clients et aux activités de règlement anticipé, tout en acquérant des compétences spécialisées en matière de règlement des différends liés aux droits de la personne.

Mis ensemble, l'ADIP et MEET équivalent chaque année à un maximum de 18 stages expérientiels pour des étudiants en droit, ce qui représente un investissement important dans la formation de la nouvelle génération d'avocats spécialisés en droits de la personne et de praticiens en règlement des différends, tout en renforçant la capacité du CAJDP à offrir des services et à soutenir de multiples parcours judiciaires au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

Partenariats du Comité de sensibilisation des services aux Autochtones

Les principales activités comprenaient les suivantes :

- **Groupe consultatif pour la réconciliation avec les Autochtones (GCRA) :** Participation continue aux travaux, à l'aide, entre autres, des mises à jour fournies par la CODP au sujet des politiques relatives à l'identité autochtone et à la discrimination en matière de soins de santé.
- **Groupe de travail sur les communautés autochtones (GTCA) :** Poursuite de la rédaction du parcours de réconciliation du CAJDP en vue de sa publication.
- **Disability Justice Network of Ontario (DJNO) :** Maintien de la collaboration et des parcours de renvoi, notamment dans le cadre du Projet Prison.
- **Ombudsman des patients :** Communication de renseignements sur les renvois vers les services du CAJDP.

- **Chiefs of Ontario :** Maintien de la communication de renseignements sur les services du CAJDP.
- **Kinoomaadziwin Education Body :** Prestation d'une formation sur le *Code des droits de la personne*.
- **Programme d'été en droit Debwewin :** Poursuite de la prestation du programme d'été en droit Debwewin en collaboration avec la Division de la justice pour les Autochtones du ministère du Procureur général.
- **Programme des droits de la personne des peuples autochtones (EPBC et OFIFC) :** Prestation d'une formation, soutien à la coordination des renvois par l'intermédiaire du portail client du CAJDP et amélioration de l'accès à des services sûrs sur le plan culturel.
- **Première Nation de Thessalon :** Prestation d'une formation et d'information sur le *Code des droits de la personne*; désignation du CAJDP comme ressource future et partenaire de renvoi.

4. Rendement opérationnel

4.1 Résumés des cas

Le CAJDP offre des services de représentation juridique et du soutien à divers stades du processus des droits de la personne, y compris l'intervention précoce, l'affirmation des droits, la médiation, les négociations en vue d'un règlement, les audiences devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (TDPO), les procédures d'exécution, les révisions judiciaires et les appels. Selon les circonstances, les clients peuvent obtenir des résultats concrets grâce à des conseils juridiques, à des conseils et à du soutien en matière d'affirmation des droits, à des mises en demeure, à des résolutions négociées ou à des procédures judiciaires formelles. Certaines décisions et certains règlements prévoient également des mesures correctives d'intérêt public, telles que des changements aux pratiques d'embauche ou de la formation et de l'éducation, afin d'empêcher que des cas de discrimination similaires se reproduisent. Les exemples ci-dessous mettent en lumière certaines des affaires prises en charge par le CAJDP au cours de la période visée par le rapport.

Intervention précoce et affirmation des droits

Les questions relatives aux droits de la personne ne nécessitent pas toutes une requête officielle, une médiation ou une audience pour obtenir des résultats concrets. Tout au long de la période visée par le rapport, le personnel du CAJDP a aidé des personnes à affirmer leurs droits grâce à des conseils juridiques et à des interventions précoces, telles que l'envoi de mises en demeure concernant des demandes de mesures d'adaptation.

Dans de nombreux cas, ces efforts ont permis de résoudre des différends avant que des procédures officielles ne deviennent nécessaires. Parmi les résultats obtenus, mentionnons l'obtention de mesures d'adaptation en milieu de travail, la suppression d'obstacles à l'égalité de traitement et la facilitation d'un dialogue constructif entre les parties. Bien que bon nombre de ces affaires ne conduisent pas à des décisions publiques ou à des règlements, elles constituent des résultats importants en matière d'accès à la justice pour les personnes qui cherchent des

solutions pratiques et rapides à leurs préoccupations en matière de droits de la personne. En aidant les parties à régler leurs préoccupations à un stade précoce, ces interventions empêchent les différends de dégénérer en procédures officielles devant le TDPO, ce qui réduit la pression exercée sur le système des droits de la personne de l'Ontario et l'utilisation des ressources publiques. Le règlement anticipé profite également aux personnes concernées en mettant fin plus rapidement aux conflits, à l'incertitude et aux préjudices persistants, leur permettant ainsi de passer à l'étape suivante avec plus de stabilité et de confiance.

Une employée enceinte obtient un règlement à la suite de son congédiement

Sexe (grossesse)/emploi

Une employée d'usine a été congédiée peu après avoir divulgué sa grossesse et demandé des mesures d'adaptation en milieu de travail. Lorsqu'elle a commencé à éprouver des complications liées à sa grossesse, on lui a offert des mesures d'adaptation temporaires sous forme de tâches modifiées. Au bout de deux semaines, l'employée a été congédiée au cours de ce que l'employeur a qualifié de période probatoire de six mois, en évoquant des préoccupations liées à son rendement.

Le CAJDP a aidé l'employée à négocier un règlement avec l'employeur avant la tenue d'une séance de médiation devant le TDPO.

Une résidente d'un condominium obtient des mesures d'adaptation en matière d'accessibilité et une indemnisation

Handicap/logement

Une résidente d'un condominium présentait un handicap lié à la mobilité et devait donc utiliser un fauteuil roulant et un déambulateur. Avant d'emménager, elle a demandé des mesures d'adaptation, y compris une place de stationnement accessible à prix réduit et des portes automatiques à l'entrée de son logement et dans la salle du vide-ordures. On lui a indiqué qu'elle devrait assumer les coûts.

Le CAJDP a aidé la résidente à négocier un règlement avec sa société de condominium avant la tenue d'une séance de médiation devant le TDPO.

Règlements conclus par voie de médiation

Indemnisation financière de la part d'un magasin où l'accessibilité aurait été insuffisante

Handicap/biens, services, installations (magasin)

Le requérant, un homme qui se déplace fréquemment en fauteuil roulant, fait ses achats dans un magasin local dont la rampe d'accès n'est accessible qu'en traversant un terrain de stationnement. Le requérant estimait qu'il s'exposait alors à des dangers, car il n'était pas visible par les voitures. Le magasin a accepté de lui apporter ses achats s'il appelait à l'avance, mais le requérant a allégué que le magasin ne répondait souvent pas au téléphone lorsqu'il appelait.

Le CAJDP a représenté le requérant et a pu négocier un règlement avec le magasin.

Un aîné noir conclut un règlement avec la Police provinciale de l'Ontario dans un cas de profilage racial allégué

Race/biens, services et installations (services de police)

Kingsley Reid, un homme noir âgé de 63 ans de Clarksburg, a été violemment arrêté à la suite d'une altercation alléguée avec son voisin blanc, au cours de laquelle M. Reid avait appelé la police. Dans le cadre de l'enquête sur l'affaire, les agents de la Police provinciale de l'Ontario auraient seulement parlé à son voisin avant d'entrer dans l'appartement de M. Reid, d'utiliser un pistolet Taser contre lui et de le placer en détention. M. Reid a été accusé de trois infractions criminelles, mais a été reconnu non coupable de tous les chefs d'accusation.

Le CAJDP a représenté M. Reid dans sa requête devant le TDPO, qui alléguait un profilage racial par la Police provinciale de l'Ontario. Les parties sont parvenues à un règlement avant que l'affaire ait été entendue en entier. Malheureusement, Kingsley Reid est décédé peu de temps après avoir conclu son entente de règlement.

Le règlement prévoyait entre autres des mesures tant financières que non financières et réglait les allégations de profilage racial et de traitement discriminatoire dans la prestation des services policiers.

Lettre de référence négative à l'égard d'une élève ayant porté plainte pour racisme

Race/biens, services, installations (école)

La requérante était une élève noire qui avait présenté une demande d'admission dans une école secondaire spécialisée gérée par le conseil scolaire intimé. La requérante avait reçu une référence négative de la part du directeur par intérim, dans laquelle il était indiqué qu'elle n'était pas digne de confiance et qu'elle était malhonnête. La requérante estimait que cette référence négative avait été influencée par ses plaintes antérieures contre un camarade de classe qui, selon elle, lui avait lancé une insulte raciste.

Le CAJDP a négocié avec le conseil scolaire, au nom de la requérante, un règlement qui prévoyait entre autres une formation améliorée pour son personnel et des messages concernant les efforts du conseil scolaire liés à la lutte contre le racisme envers les Noirs.

Audiences

Une personne aveugle touche 28 000 $ après avoir vu sa candidature à un emploi être rejetée par l'employeur en raison de sa demande de mesures d'adaptation

Handicap/emploi

Dans l'affaire Burggraaf v. Convergys CMG Canada ULC, 2025 HRTO 2599, le CAJDP a représenté avec succès Erik Burggraaf, une personne aveugle qui avait réussi l'entrevue initiale et le processus de sélection, mais dont la candidature a été rejetée quelques semaines plus tard en raison de son handicap. M. Burggraaf avait demandé à Convergys de mettre en place des mesures d'adaptation liées à son handicap afin qu'il puisse travailler avec le logiciel de son client, AT&T. Le TDPO a conclu que Convergys n'avait pas démontré que la mise en place de ces mesures d'adaptation lui causerait une contrainte excessive et que l'entreprise n'avait pas consulté de manière significative AT&T ni M. Burggraaf avant de décider, à l'interne, de rejeter sa candidature.

Cette décision renforce l'obligation qui incombe aux employeurs d'examiner sérieusement les demandes d'adaptation pendant le processus d'embauche et confirme que les suppositions concernant les limitations liées à un handicap ne peuvent se substituer à une évaluation individualisée.

Le TDPO a ordonné aux intimés :

- de verser une indemnité de 20 000 $ pour atteinte à la dignité, aux sentiments et à l'estime de soi;
- de verser 8 472 $ à titre de salaire perdu;
- d'élaborer de nouvelles politiques en matière de droits de la personne et de mesures d'adaptation qui traitent expressément de l'embauche de personnes aveugles, en mettant l'accent sur le processus d'entrevue.

Le TDPO ordonne le versement de 32 500 $ à une travailleuse victime de harcèlement sexuel pendant deux mois

Sexe et harcèlement sexuel, sollicitations/emploi

Dans l'affaire *Cloutier v. Back Country Tours Inc.*, une femme de Fergus, en Ontario, s'est vu octroyer une indemnisation de plus de 32 500 $ au terme de deux mois de harcèlement sexuel de la part du propriétaire et d'autres membres du personnel de l'entreprise de tourisme d'aventure pour laquelle elle travaillait comme guide touristique, dans les régions de Muskoka et Haliburton. Le CAJDP a représenté la requérante et contribué à la réussite de sa requête pour atteinte aux droits de la personne à l'encontre de Back Country Tours et de son propriétaire, Dudley Hookong.

Le TDPO a conclu qu'à titre de propriétaires uniques de Back Country Tours, M. Hookong et l'entreprise étaient « solidairement responsables d'avoir imposé à [M^{me} Cloutier] un environnement de travail toxique, du harcèlement sexuel, et de la sollicitation et des avances sexuelles ».

Le Tribunal a ordonné à l'employeur :

- de verser une indemnité de 32 500 $ pour atteinte à la dignité, aux sentiments et à l'estime de soi.

Révisions judiciaires

L'intervention du CAJDP permet d'affirmer les critères de preuve applicables aux requêtes présentées au TDPO qui portent sur la discrimination fondée sur un handicap

Handicap/emploi

Cette révision judiciaire découle de l'affaire *Bokhari v. Top Medical Transportation Services,* 2022 HRTO 1424, dans laquelle le requérant alléguait avoir été victime de discrimination fondée sur un handicap à la suite d'une blessure à la cheville. Le TDPO a rejeté la requête à un stade préliminaire, estimant qu'il n'était pas compétent, car la blessure ne constituait pas un « handicap » au sens du *Code des droits de la personne*.

Le CAJDP est intervenu pour répondre aux préoccupations relatives à l'accès à la justice et à l'utilisation par le Tribunal d'un critère de preuve inapproprié au début de la procédure.

La Cour divisionnaire a estimé que le TDPO avait outrepassé son rôle en évaluant le bien-fondé du handicap allégué au stade préliminaire. À ce stade, la tâche du Tribunal se limitait à déterminer si la requête faisait état, à première vue, d'un cas de discrimination rattaché à un motif illicite, ce que le requérant avait fait. La Cour a précisé que les questions relatives à l'authenticité ou au caractère suffisant des preuves de handicap doivent être abordées à un stade ultérieur du processus.

Cette décision fournit une orientation importante à suivre en ce qui concerne les critères à appliquer pendant l'examen préliminaire devant le TDPO et renforce l'accès à la justice pour les requérants qui souhaitent que leurs plaintes pour discrimination soient examinées sur le fond.

Le TDPO se fait ordonner de poursuivre le traitement de la requête de la cliente du CAJDP à la suite d'une décision de la Cour divisionnaire

Handicap/emploi

Dans l'affaire *Galace v. Winners Merchants International L.P.*, la Cour divisionnaire a annulé la décision du TDPO de rejeter une requête sur la discrimination fondée sur un handicap présentée par une employée de longue date du secteur de la vente au détail, qui alléguait que son employeur avait manqué à son devoir de lui fournir des mesures d'adaptation appropriées pour son handicap. La Cour a conclu à l'unanimité que le Tribunal avait agi de manière inéquitable en émettant des instructions contradictoires concernant les preuves requises, puis en s'appuyant sur une instruction antérieure pour rejeter le cas.

Après avoir exigé à l'origine les documents médicaux en 2022, puis confirmé en 2024 qu'aucune autre preuve n'était nécessaire, le TDPO a rejeté la requête en 2025 pour abus de procédure, sans préavis ni possibilité de réponse pour la requérante.

Le CAJDP a représenté l'employée requérante lors d'une révision judiciaire, faisant valoir que le rejet de la requête constituait une violation de l'équité procédurale. La Cour lui a donné raison, estimant que le TDPO ne pouvait revenir sur ses propres instructions sans donner à la requérante la possibilité de s'exprimer sur la question. La requête a été réintroduite et sera examinée par un autre arbitre du TDPO.

Cette décision souligne l'importance de l'équité procédurale dans les procédures relatives aux droits de la personne et fournit une orientation sur les obligations du Tribunal en matière de gestion des preuves liées aux mesures d'adaptation.

Exécution

L'obtention d'une décision favorable ne constitue qu'une étape en vue d'obtenir justice. Le CAJDP aide aussi ses clients à faire exécuter les ordonnances du TDPO lorsque les intimés ne s'y conforment pas volontairement, contribuant ainsi à ce que les réparations accordées par le Tribunal soient concrètes et efficaces dans la pratique.

Le CAJDP obtient gain de cause pour un client dans une requête pour discrimination en matière d'emploi

Sexe, identité de genre, expression de genre/emploi

Dans l'affaire *S.R. v. DLPH Hambleton Group Inc. (aka Burger King Franchise 3566),* 2024 HRTO 1491, le requérant a allégué que l'intimé avait commis un acte de discrimination en

matière d'emploi fondé sur le sexe, l'identité de genre et l'expression de genre, en violation de l'article 5 du *Code des droits de la personne*.

Le 24 octobre 2024, le TDPO a accueilli la requête et a ordonné les réparations suivantes :

- le versement de 4 095,85 $ au titre des pertes de salaire, déduction faite des retenues légales applicables;
- le versement de 26 000 $ pour atteinte à la dignité, aux sentiments et à l'estime de soi;
- le paiement des intérêts ultérieurs au jugement non encore payés au titre de ces dommages-intérêts.

En janvier 2026, le CAJDP a réussi à faire exécuter l'ordonnance du TDPO, et la partie requérante a reçu un paiement de plus de près de 32 500 $, somme remboursant en totalité la dette envers la partie requérante en vertu de l'ordonnance du TDPO.

Le CAJDP fait exécuter l'ordonnance du TDPO concluant à une violation du *Code* par un employé d'une école

Race, couleur, croyance, origine ethnique/biens, services, installations (école)

Dans l'affaire *A.A. v. Canizalez*, 2023 HRTO 1353, les requérants (un père et son fils) avaient allégué avoir été victimes de harcèlement de la part de l'intimé, un membre du personnel scolaire, en raison de commentaires formulés au sujet de leur race, de leur couleur de peau, de leur croyance et de leur origine ethnique alors que le fils était déposé à son école.

Le TDPO a par la suite rejeté la demande de réexamen de sa décision présentée par l'intimé, 2024 HRTO 1862.

Le TDPO a ordonné les réparations financières suivantes pour la violation du *Code* par l'intimé et pour l'atteinte à la dignité, aux sentiments et à l'estime de soi des requérants :

- le versement aux requérants de la somme de 6 000,00 $ à titre d'indemnité monétaire;
- le paiement des intérêts ultérieurs au jugement non encore payés au titre de ces dommages-intérêts.

En mars 2026, le CAJDP a réussi à fait exécuter l'ordonnance du TDPO contre l'intimé. Les requérants ont reçu des paiements totalisant plus de 6 300 $ à la suite d'une procédure de saisie-exécution couronnée de succès devant la Cour des petites créances, ce qui a permis d'obtenir l'intégralité des montants dus en vertu de l'ordonnance du TDPO.

4.2 Couverture dans les médias

Voici un aperçu de la couverture médiatique au cours de l'exercice visé par le rapport :

Titre d'article :	**Publication/organe de presse et date :**	**Description :**
Ontario Law Foundation greenlights $4.5 million grant for Human Rights	*The Law Times*, jeudi 20 août 2025	L'article porte sur la subvention stratégique accordée au CAJDP par

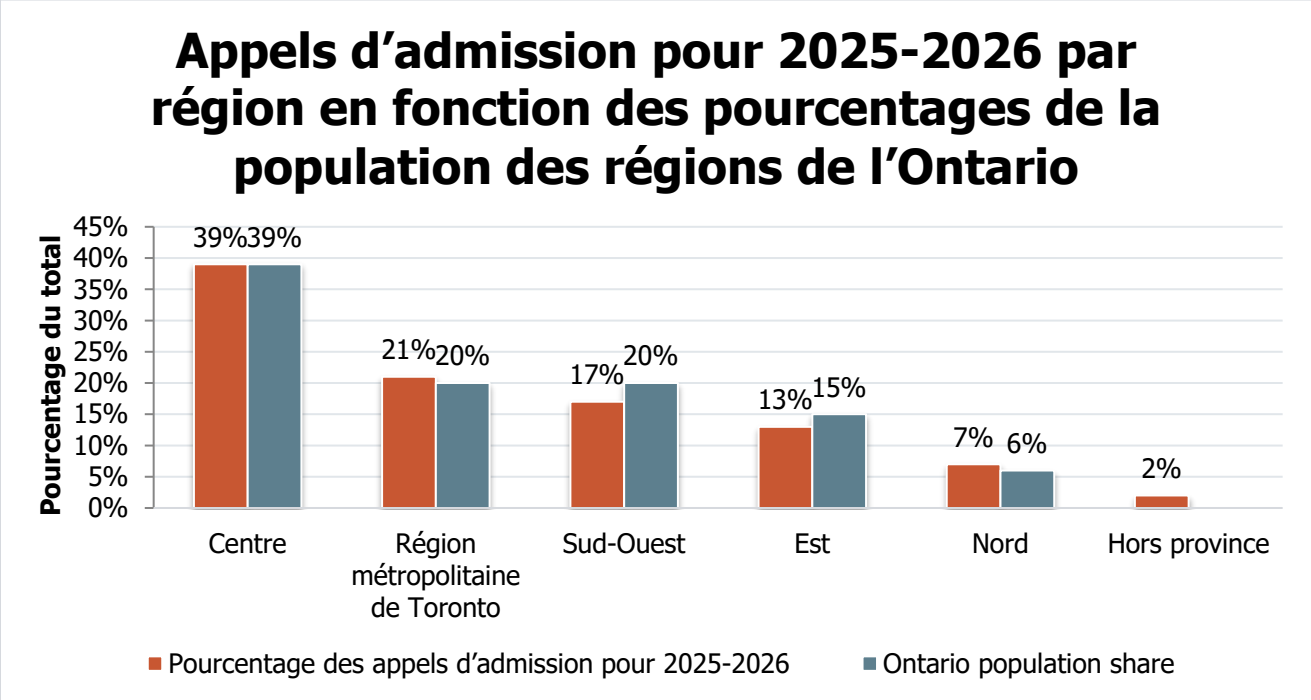
Legal Support Centre (La Fondation du droit de l'Ontario approuve une subvention de 4,5 millions de dollars destinée au Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne)		la Fondation du droit de l'Ontario.
Blind Ontario man awarded $28,000 after tribunal finds workplace discrimination (Un homme aveugle de l'Ontario obtient 28 000 $ après qu'un tribunal a conclu qu'il y a eu discrimination en milieu de travail)	*CTV News*, samedi 29 novembre 2025	Une entrevue et un article de fond consacrés à Erik Burggraaf, un requérant, à son expérience de la discrimination et à sa réaction à la décision du TDPO en faveur de sa requête.
Blind St. Catharines man hopes human rights tribunal ruling inspires others (Un homme aveugle de St. Catharines espère que la décision du Tribunal des droits de la personne inspirera d'autres personnes)	*St. Catharines Standard*, samedi 22 novembre 2025	Couverture locale de l'affaire *Burggraaf v. Convergys CMG Canada ULC*, 2025 HRTO 2599, mettant l'accent sur le parcours du requérant et sur l'importance de cette décision pour les personnes en situation de handicap qui cherchent à affirmer leurs droits en vertu du *Code des droits de la personne*.
Blind job candidate human rights tribunal (Requête d'un candidat aveugle devant le Tribunal des droits de la personne)	*CBC News*, mardi 9 décembre 2025	Article de fond analysant les obstacles auxquels font face les candidats aveugles ainsi que les conséquences plus larges de la décision *Burggraaf* sur les pratiques d'embauche accessibles et les mesures d'adaptation en milieu de travail.

Woman wins human rights case (Une femme a gain de cause dans une affaire sur les droits de la personne)	*The Highlander*, jeudi 8 janvier 2026	Article résumant la décision *Cloutier* et mettant en lumière le rôle du système des droits de la personne dans la lutte contre le harcèlement sexuel et la discrimination en milieu de travail. Il met l'accent sur les faits saillants et sur l'indemnité de 32 500 $ accordée, et il contient des citations du CAJDP concernant cette décision favorable.

4.3 Statistiques (2025-2026)

Région

Appels d'admission par région en fonction du pourcentage de la population ontarienne



En 2025-2026, les appels d'admission reçus par le CAJDP correspondaient globalement à la répartition de la population des régions de l'Ontario. Le Centre de l'Ontario représentait 39 % des appels d'admission et 39 % de la population provinciale, ce qui montre une proportionnalité directe. Toronto était légèrement surreprésentée dans les appels d'admission, représentant 21 % des admissions comparativement à 20 % de la population, tandis que le Nord était

également modérément surreprésenté, avec 7 % des admissions reçues comparativement à 6 % de la population. Le Sud-Ouest et l'Est étaient quelque peu sous-représentés, représentant respectivement 17 % et 13 % des admissions, comparativement à 20 % et 15 % de la population provinciale.

Comparaison régionale entre le CAJDP et le TDPO

Région	Appels d'admission au CAJDP*	Requêtes présentées au TDPO**
Est de l'Ontario	13 %	14 %
Centre de l'Ontario	39 %	33 %
Toronto	21 %	24 %
Sud-Ouest de l'Ontario	17 %	16 %
Nord de l'Ontario	7 %	6 %
Autres ou sans attribution	2 %	8 %

Notes à ce tableau :

*Les pourcentages sont calculés à partir de 7 193 appels d'admission pour lesquels la région a été précisée.
**Les pourcentages sont calculés à partir de 2 557 requêtes se rapportant aux données des premier et deuxième trimestres de 2025-2026;

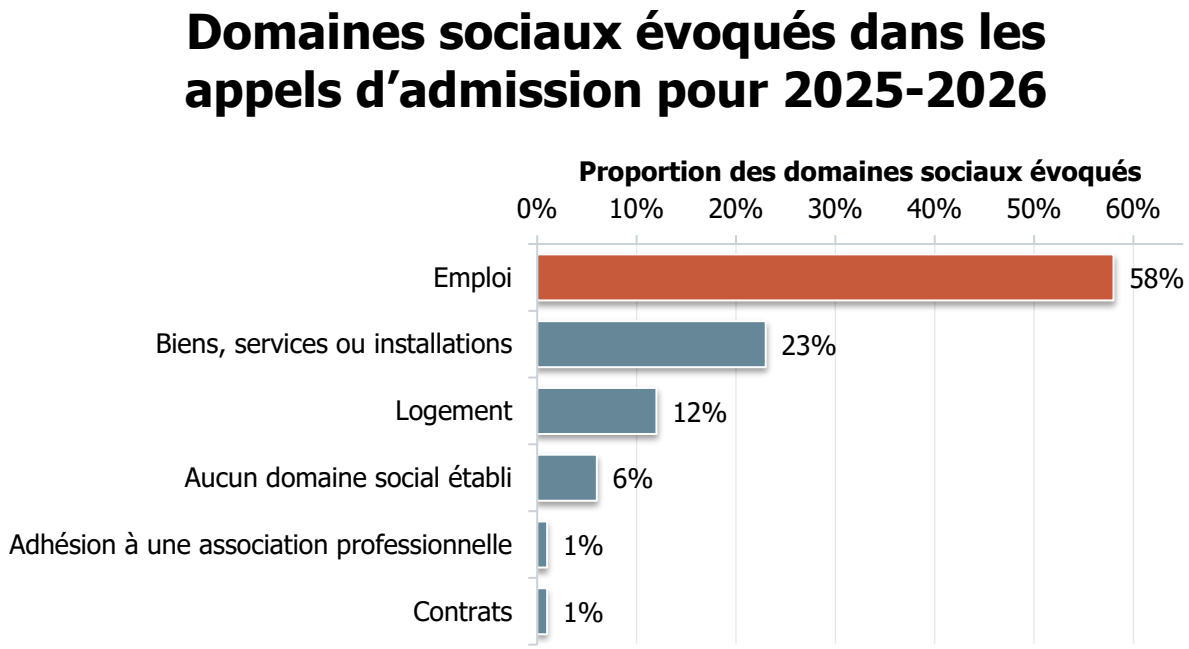
Les données pour les autres trimestres n'étaient pas disponibles au moment de rédiger le présent rapport.
Source : Données ouvertes du TDPO – Requêtes reçues – Région.

La répartition régionale des appels d'admission reçus par le CAJDP était globalement similaire à celle des requêtes présentées au TDPO au cours des premier et deuxième trimestres de 2025-2026, avec toutefois certains écarts notables. Le Centre de l'Ontario représentait 39 % des appels d'admission reçus par le CAJDP, comparativement à 33 % des requêtes présentées au TDPO, soit un écart de six points de pourcentage indiquant que le Centre de l'Ontario représentait une part plus importante de l'activité d'admission du CAJDP que de celle liée aux requêtes présentées au TDPO. Toronto a affiché une tendance inverse, représentant 21 % des appels d'admission du CAJDP et 24 % des requêtes présentées au TDPO, tandis que l'Est, le Sud-Ouest et le Nord présentaient des résultats très similaires pour ces deux mesures. Le plus grand écart apparaît dans la catégorie « Autres ou sans attribution », qui représentait 2 % des appels d'admission reçus par le CAJDP, mais 8 % des requêtes présentées au TDPO; cette

catégorie doit être interprétée avec prudence, car elle peut inclure des cas où les renseignements régionaux étaient manquants, indisponibles ou n'avaient pas été attribués de manière directement comparable. Étant donné que les chiffres du TDPO sont fondés sur les données disponibles des premier et deuxième trimestres au moment où le CAJDP rédigeait son rapport annuel de cette année, cette comparaison doit être considérée comme une comparaison partielle des systèmes sur une partie de l'année plutôt que comme une évaluation finale portant sur l'année complète.

Domaines sociaux

Domaines sociaux évoqués dans les appels d'admission



L'emploi est demeuré de loin le domaine social mentionné le plus souvent dans les appels d'admission du CAJDP en 2025-2026, représentant 58 % des domaines sociaux évoqués. Les biens, services ou installations constituaient la deuxième catégorie en importance, de l'ordre de 23 %, suivis du logement, de l'ordre de 12 %. Mis ensemble, l'emploi, les biens, services et installations ainsi que le logement représentaient 93 % des domaines sociaux évoqués, ce qui indique que les activités d'admission du CAJDP continuent d'être fortement concentrées dans ces trois domaines de préoccupation liés au *Code*. L'adhésion à une association professionnelle et les contrats représentaient chacun 1 %, tandis que 6 % des appels d'admission ne comportaient aucun domaine social établi. Cette répartition correspond à la tendance générale observée dans les rapports antérieurs du CAJDP et du TDPO, où l'emploi demeure le principal domaine de préoccupation en matière de droits de la personne.

Comparaison des domaines sociaux entre le CAJDP et le TDPO

Domaine social	Admissions au CAJDP*	Requêtes présentées au TDPO**
Emploi	58 %	54 %
Biens, services et installations	23 %	30 %
Logement	12 %	12 %
Contrats	1 %	2 %
Adhésion à une association professionnelle	1 %	2 %
Aucun domaine social	6 %	1 %

Notes à ce tableau :

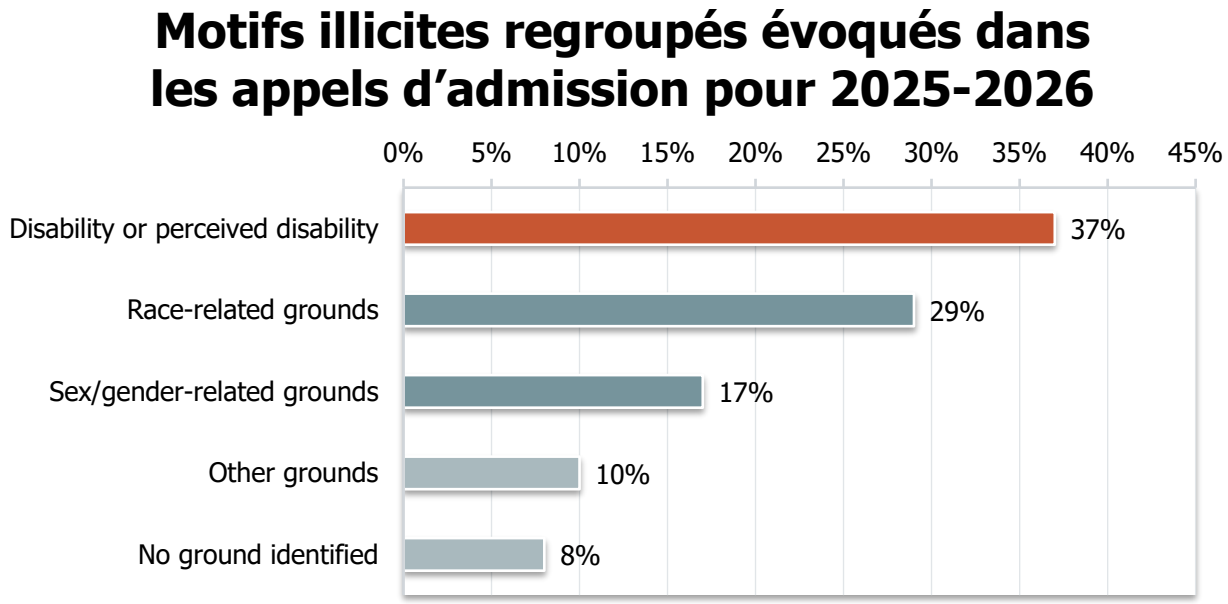
*Les pourcentages sont calculés à partir de 26 295 appels d'admission.
**Les pourcentages sont calculés à partir de 2 638 requêtes se rapportant aux données des premier et deuxième trimestres de 2025-2026;

Les données pour les autres trimestres n'étaient pas disponibles au moment de rédiger le présent rapport.
Source : Données ouvertes du TDPO – Requêtes reçues – Domaine social cité.

La répartition des domaines sociaux dans les appels d'admission du CAJDP était globalement similaire à celle des requêtes présentées au TDPO au cours des premier et deuxième trimestres de 2025-2026, en particulier pour l'emploi et le logement. L'emploi représentait le pourcentage le plus élevé dans les deux ensembles de données, soit 58 % des admissions du CAJDP et 54 % des requêtes présentées au TDPO, tandis que le logement représentait 12 % dans les deux cas. Les biens, services et installations représentaient un pourcentage plus élevé des requêtes présentées au TDPO que des admissions du CAJDP, étant de l'ordre de 30 % contre 23 %, soit un écart de sept points de pourcentage. Les admissions reçues par le CAJDP étaient également plus susceptibles de n'avoir aucun domaine social établi, soit 6 % contre 1 % des requêtes présentées au TDPO. Dans l'ensemble, cette comparaison indique qu'il y avait une forte concordance entre les activités d'admission du CAJDP et les tendances des requêtes présentées au TDPO dans les principaux domaines sociaux, tout en mettant en évidence certains écarts entre les données relatives aux admissions reçues à un stade précoce et les données officielles sur les requêtes.

Motifs illicites

Motifs illicites évoqués dans les appels d'admission



Le handicap ou le handicap perçu constituait la principale catégorie de motifs illicites que les appelants ont évoquée pour expliquer leur préoccupation en 2025-2026, représentant 37 % de la répartition regroupée des motifs illicites. Les motifs liés à la race constituaient la deuxième catégorie en importance, de l'ordre de 29 %, suivis des motifs liés au sexe ou au genre, de l'ordre de 17 %. Les autres motifs représentaient 10 % des cas, tandis que dans 8 % des cas de la répartition regroupée, aucun motif n'avait été évoqué. Dans l'ensemble, la répartition montre que les questions liées au handicap, à la race et au sexe ou au genre constituaient la grande majorité des catégories regroupées de motifs illicites évoqués lors de l'admission.

Remarque : Le handicap se rapporte exclusivement au seul motif illicite qu'est le handicap; les motifs liés à la race comprennent la race, la couleur, l'ascendance, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine et la croyance; les motifs liés au sexe ou au genre comprennent le sexe ou le genre, la grossesse, le harcèlement sexuel, la sollicitation, les avances ou représailles sexuelles; la situation familiale, l'état matrimonial, l'identité de genre, l'expression de genre et l'orientation sexuelle; et les autres motifs incluent l'âge, l'état d'assisté social, les antécédents criminels, l'association d'une personne à un motif protégé, les représailles et la menace de représailles. La mention « Aucun motif établi » indique qu'aucun motif prévu par le Code *n'a été établi dans le dossier d'admission. Étant donné que le graphique ci-dessus présente des catégories regroupées, ses pourcentages ne doivent pas être comparés directement à ceux du tableau détaillé des motifs illicites ci-dessous. Le tableau détaillé indique le pourcentage des admissions évoquant chaque motif individuel; par exemple, un appel d'admission pourrait citer à la fois la race et la couleur de peau et serait donc comptabilisé sous ces deux motifs individuels dans le tableau détaillé. La mention « Aucun motif établi » indique qu'aucun motif prévu par le* Code *n'a été établi dans le dossier d'admission.*

Motifs illicites : Comparaison entre le CAJDP et le TDPO

Motifs illicites évoqués dans les appels d'admission (2025-2026)	Nombre	% d'appels d'admission évoquant des motifs	Comparaison avec le TDPO**
Handicap	16 219	63,8 %	58 %
Race	5 318	20,9 %	30 %
Sexe, incluant le harcèlement sexuel et la grossesse	3 425	13,5 %	17 %
Aucun motif	3 410	13,4 %	1 %
Représailles ou menaces de représailles	2 196	8,6 %	34 %
Couleur	1 762	6,9 %	19 %
Situation familiale	1 730	6,8 %	14 %
Origine ethnique	1 603	6,3 %	22 %
Lieu d'origine	1 476	5,8 %	16 %
Âge	1 411	5,6 %	12 %
Croyance	1 243	4,9 %	8 %
Ascendance	790	3,1 %	15 %
Orientation sexuelle	591	2,3 %	5 %
Citoyenneté	570	2,2 %	8 %
Identité de genre	489	1,9 %	8 %
Association	447	1,8 %	6 %
Sollicitation, avances ou représailles sexuelles	445	1,8 %	8 %
État d'assisté social	390	1,5 %	3 %
Expression de genre	353	1,4 %	6 %
État civil	344	1,4 %	5 %
Casier judiciaire	107	0,4 %	1 %

Notes à ce tableau :

*Les pourcentages du CAJDP sont calculés à partir de 25 421 admissions. Les pourcentages peuvent dépasser 100 %, car les appels d'admission peuvent évoquer plus d'un motif illicite.

**Les chiffres comparatifs du TDPO sont fondés sur 2 638 requêtes reçues au cours des premier et deuxième trimestres de l'exercice 2025-2026, visant la période du 1er avril 2025 au 30 septembre 2025. Les données relatives aux motifs illicites du TDPO pour l'exercice 2025-2026 complet n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Les données sur les admissions du CAJDP et les données sur les requêtes présentées au TDPO sont liées, sans toutefois être directement équivalentes, car elles relèvent de stades différents du processus de défense des droits de la personne.

Le handicap a été le motif illicite le plus fréquemment invoqué dans les appels d'admission reçus par le CAJDP en 2025-2026, apparaissant dans 16 219 admissions, soit 63,8 % des admissions. La race a été le deuxième motif individuel le plus fréquemment évoqué, de l'ordre de 20,9 %, suivie du sexe, incluant le harcèlement sexuel et la grossesse, de l'ordre de 13,5 %. Par rapport aux données sur les requêtes présentées au TDPO au cours des premier et deuxième trimestres, les admissions reçues au CAJDP ont révélé une proportion plus élevée d'affaires liées au handicap, tandis que les requêtes présentées au TDPO ont affiché des proportions plus élevées pour plusieurs motifs liés à la race et à la procédure, y compris les représailles ou la menace de représailles, la race, l'origine ethnique, la couleur, le lieu d'origine et l'ascendance. L'écart dans la catégorie « aucun motif » est également notable : aucun motif n'a été établi dans 13,4 % des admissions reçues au CAJDP, comparativement à 1 % des requêtes présentées au TDPO, ce qui reflète probablement le fait que la prise en charge par le CAJDP se produit à un stade plus précoce de l'examen et des conseils. Cet écart met clairement en évidence l'utilité des services de consultation précoce offerts par le CAJDP, qui aident les requérants potentiels à évaluer le bien-fondé de leurs préoccupations et à éviter de présenter des réclamations peu susceptibles de répondre aux exigences du *Code*. Dans l'ensemble, le tableau montre que le handicap demeure le motif principal à l'admission, tout en soulignant des écarts importants entre les données d'admission du CAJDP à un stade précoce et les données officielles relatives aux requêtes présentées au TDPO.

Sous-motifs liés au handicap

Sous-motifs liés au handicap, 2025-2026	N^{bre} de sous-motifs évoqués dans les admissions	Pourcentage d'appels d'admission lors desquels les personnes ont évoqué un sous-motif*
Handicap ou handicap perçu – Physique	7 387	29,1 %
Handicap ou handicap perçu – Mental ou émotionnel	6 635	26,1 %
Handicap ou handicap perçu – Intellectuel ou développemental	1 870	7,4 %

Notes à ce tableau :

*Les pourcentages sont calculés à partir de 25 421 admissions.

Parmi les sous-motifs liés à un handicap évoqués dans les admissions du CAJDP en 2025-2026, le handicap physique a été cité le plus souvent, apparaissant dans 7 387 admissions, soit 29,1 % de l'ensemble des admissions. Le handicap mental ou émotionnel a lui aussi été mentionné fréquemment, apparaissant dans 6 635 admissions, soit 26,1 % de l'ensemble des admissions. Le handicap intellectuel ou développemental a été mentionné moins souvent, apparaissant dans 1 870 admissions, soit 7,4 % de l'ensemble des admissions. Ces chiffres montrent que les activités d'admission liées au handicap englobent de multiples formes de handicap, où les préoccupations liées aux handicaps physiques et mentaux ou émotionnels occupent la plus grande place. Puisque certaines admissions peuvent évoquer plus d'un sous-motif lié au handicap, ces pourcentages indiquent la fréquence à laquelle chaque sous-motif a été cité et ne doivent pas être additionnés pour former un total unique.

Sous-motifs liés à la race

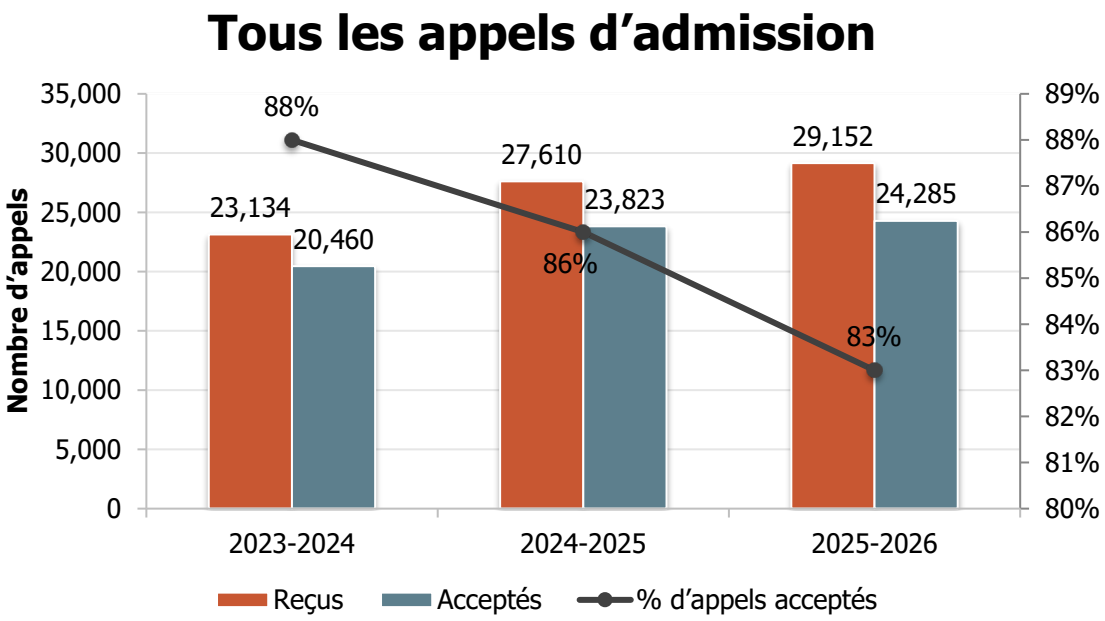
Sous-motifs liés à la race, 2025-2026	N^{bre} de sous-motifs évoqués dans les admissions	Pourcentage d'appels d'admission lors desquels les personnes ont évoqué un sous-motif*
Racisme envers les Noirs	1 369	5,4 %
Discrimination envers les musulmans	314	1,2 %
Discrimination envers les Autochtones	289	1,1 %
Racisme envers les personnes originaires de l'Asie du Sud	190	0,7 %
Racisme envers les personnes originaires de l'Asie de l'Est	136	0,5 %
Antisémitisme	81	0,3 %
Autres formes de discrimination liée à la race	33	0,1 %

*Les pourcentages sont calculés à partir de 25 421 admissions. La catégorie « Autres formes de discrimination liée à la race » comprend la discrimination envers les personnes originaires de l'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud-Est, ainsi que la discrimination envers les personnes blanches.

Parmi les sous-motifs liés à la race évoqués dans les admissions du CAJDP en 2025-2026, le racisme envers les Noirs a été cité le plus souvent, apparaissant dans 1 369 admissions, soit 5,4 % de l'ensemble des admissions. Depuis que le CAJDP a commencé à recenser le racisme envers les Noirs en tant que sous-motif distinct lié à la race en 2018-2019, celui-ci s'est systématiquement classé au premier rang des sous-motifs liés à la race signalés par les personnes cherchant à obtenir l'assistance du Centre. La discrimination envers les musulmans et la discrimination envers les Autochtones étaient les deuxième et troisième sous-motifs liés à la race le plus souvent cités, apparaissant dans respectivement 314 et 289 admissions. Le racisme envers les personnes originaires de l'Asie du Sud, le racisme envers les personnes originaires de l'Asie du Sud-Est et l'antisémitisme ont été cités moins souvent, tandis que les autres catégories liées à la race ont représenté ensemble 33 admissions. Dans l'ensemble, les données montrent que le racisme envers les Noirs demeure le sous-motif lié à la race évoqué le plus souvent dans les activités d'admission du CAJDP, tout en démontrant que la discrimination liée à la race est signalée au sein de multiples communautés et sous diverses formes. Puisque certaines admissions peuvent évoquer plus d'un sous-motif lié à la race, ces pourcentages indiquent la fréquence à laquelle chaque sous-motif a été cité et ne doivent pas être additionnés pour former un total unique.

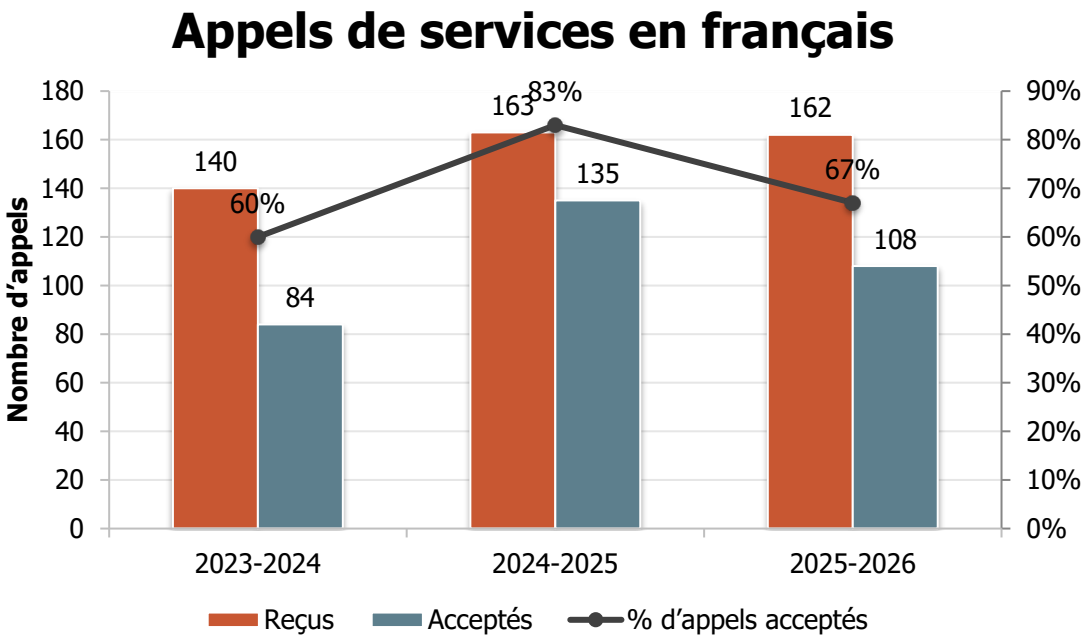
Premiers appels reçus et acceptés

Tous les appels d'admission



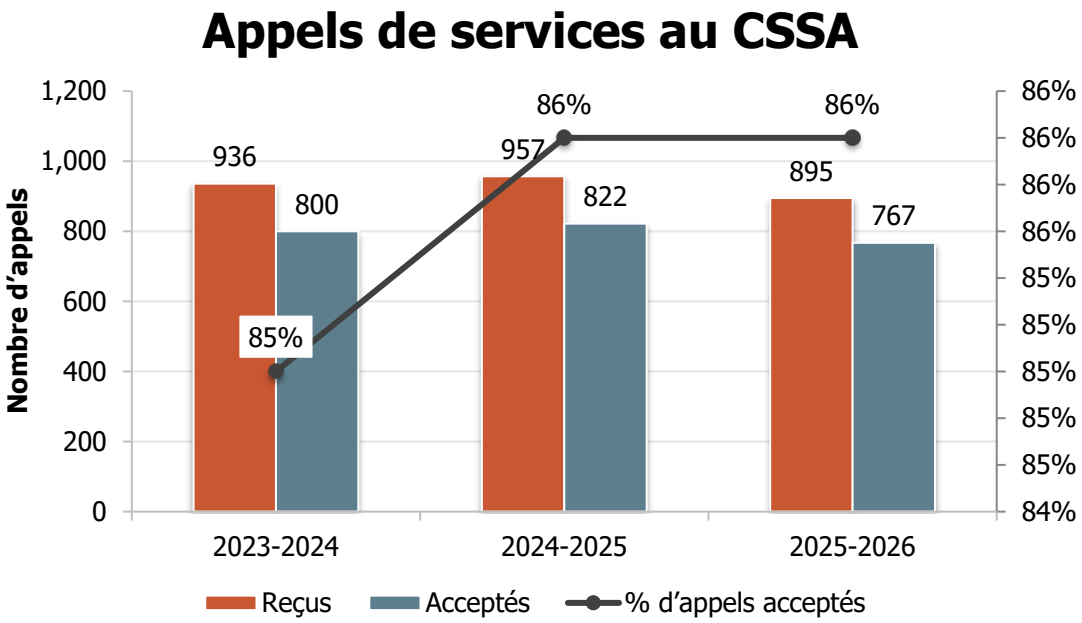
Le CAJDP a reçu 29 152 appels d'admission en 2025-2026, contre 27 610 en 2024-2025, soit une hausse de 5,6 % du volume total d'appels. Le nombre total d'appels acceptés a lui aussi augmenté, passant de 23 823 à 24 285, ce qui signifie que le Centre a traité 462 appels de plus que lors de l'exercice précédent. Cependant, puisque le volume total d'appels a augmenté plus rapidement que le nombre d'appels acceptés, le taux d'acceptation a diminué, passant de 86 % à 83 %. Dans l'ensemble, les données montrent une croissance continue de la demande initiale à l'égard des services du CAJDP, parallèlement à une certaine pression sur la capacité du Centre à maintenir le taux d'acceptation des appels de l'année précédente. Alors que le Centre continue de mettre en œuvre sa priorité stratégique consistant à améliorer l'accès et les options de service partout en Ontario, le volume d'appels acceptés et les taux d'acceptation demeurent des indicateurs importants de l'accessibilité des services de première ligne. Fait notable, cette hausse de la demande est probablement aussi liée à la mise en œuvre par le TDPO de la médiation obligatoire et à l'accent accru mis par le CAJDP sur les services de résolution anticipée des différends, qui encouragent dans les deux cas les personnes à solliciter des renseignements et une assistance juridiques à un stade plus précoce et à envisager des parcours substitutifs de règlement des différends. Bien que ces tendances témoignent d'une conscience et d'une utilisation croissantes par le public des parcours de règlement anticipé, elles soulignent également la nécessité de disposer de ressources suffisantes pour permettre au CAJDP de continuer à répondre à la demande croissante et d'offrir un soutien rapide et efficace aux Ontariennes et aux Ontariens qui cherchent à comprendre et à faire respecter leurs droits de la personne.

Appels de services en français



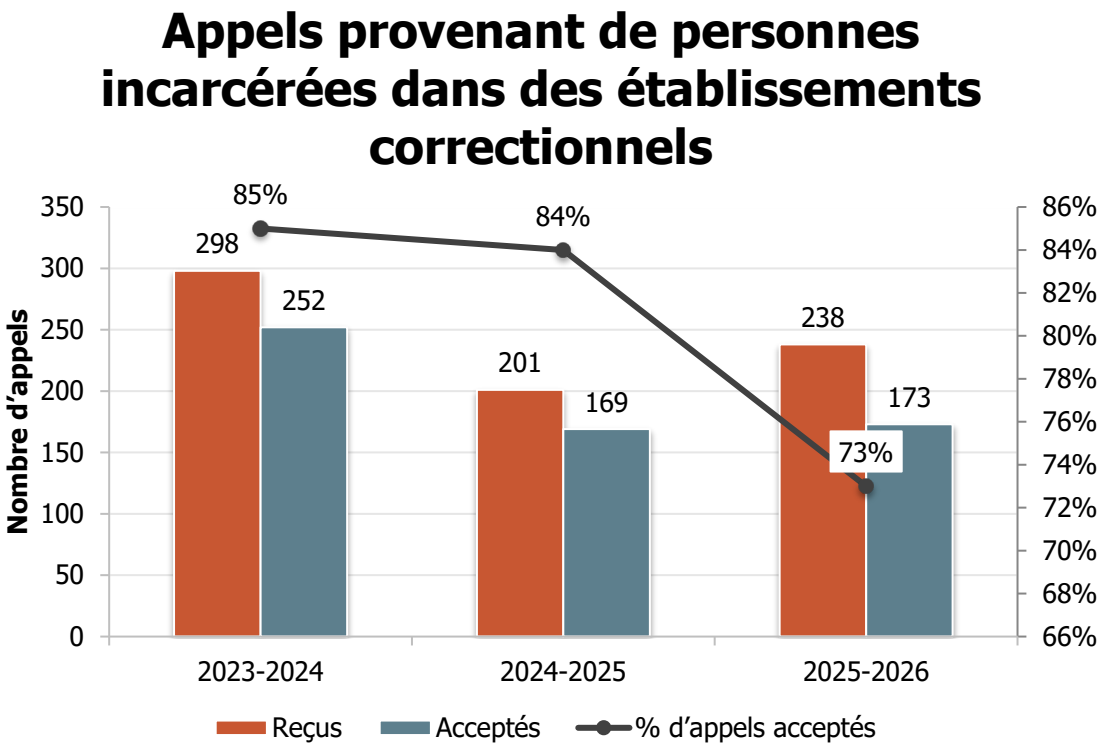
Le volume des appels de services en français est resté stable en 2025-2026, avec 162 appels enregistrés contre 163 en 2024-2025. Toutefois, le nombre d'appels de services en français acceptés a diminué, passant de 135 à 108, et le taux d'acceptation a chuté de 83 % à 67 %. Il s'agit d'une baisse significative du pourcentage d'appels de services en français acceptés, malgré un volume d'appels pratiquement inchangé. Compte tenu du nombre relativement peu élevé d'appels de services en français reçus chaque année, les fluctuations d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence. Néanmoins, cette baisse mérite d'être surveillée conformément à l'engagement plus large du Centre d'offrir des services accessibles dans les deux langues officielles.

Appels de services au CSSA



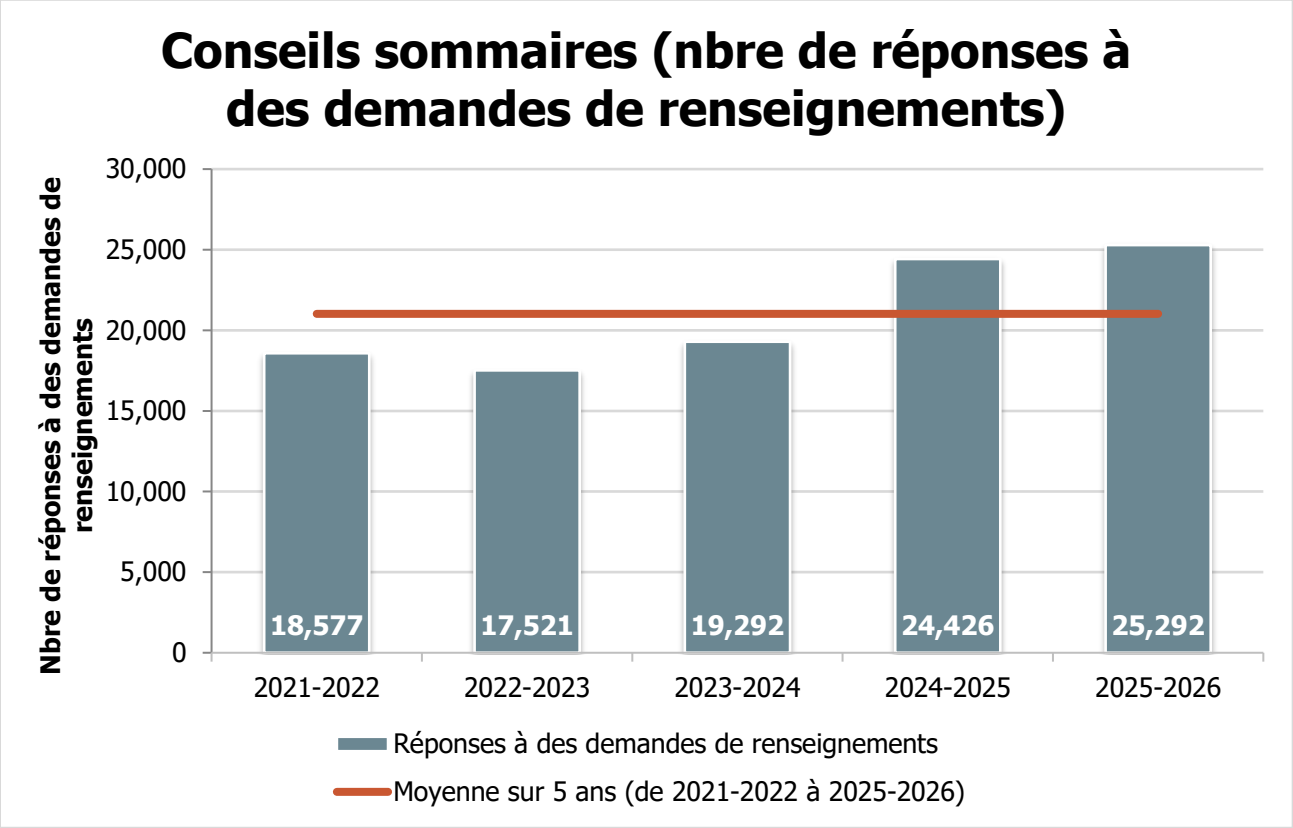
Le nombre d'appels de services au CSSA a diminué légèrement en 2025-2026, passant de 957 appels enregistrés en 2024-2025 à 895, soit une diminution de 6,5 %. Le nombre d'appels acceptés a également diminué, passant de 822 à 767, tandis que le taux d'acceptation est resté stable à 86 %. Ce résultat indique que, bien que le volume d'appels de services au CSSA ait été inférieur à celui de l'année précédente, le Centre a maintenu un taux constant de réponse aux appels reçus pour cette gamme de services. La stabilité du taux d'acceptation indique que cette baisse est attribuable à un volume d'appels plus faible plutôt qu'à une diminution du pourcentage d'appels acceptés.

Appels provenant de personnes incarcérées dans des établissements correctionnels



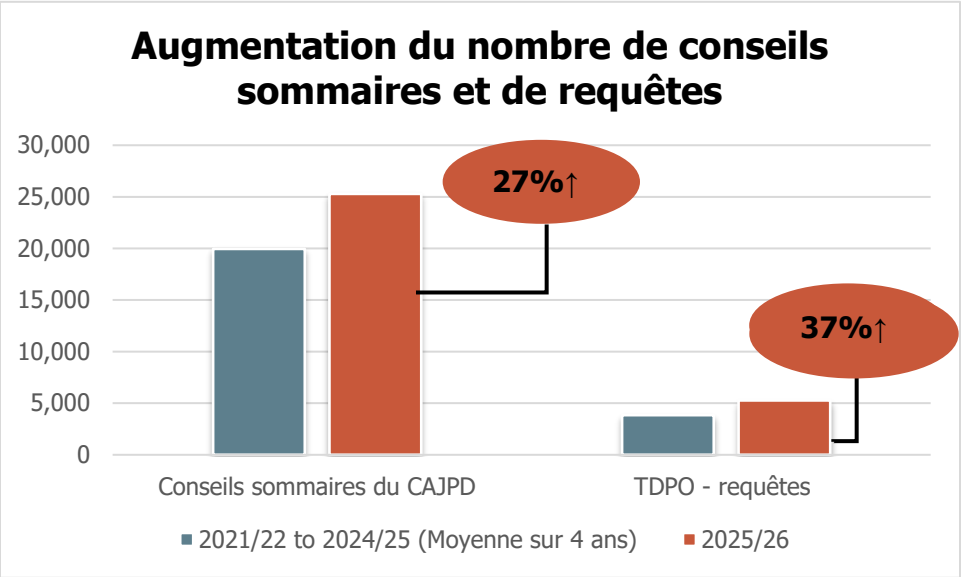
Le nombre d'appels provenant de personnes incarcérées dans des établissements correctionnels a augmenté, passant de 201 en 2024-2025 à 238 en 2025-2026, soit une hausse de 18,4 % du nombre d'appels enregistrés. Le nombre d'appels acceptés n'a augmenté que légèrement, passant de 169 à 173, tandis que le taux d'acceptation a reculé de 84 % à 73 %. Cette tendance révèle une hausse de la demande dans la gamme des services aux établissements correctionnels, conjuguée à une baisse du pourcentage d'appels acceptés. L'augmentation de la demande, conjuguée à une baisse du taux d'acceptation, justifie une surveillance continue, compte tenu notamment de l'importance de cette gamme de services pour l'accès à la justice et de l'engagement stratégique du Centre d'améliorer l'accès pour les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables à la discrimination.

Conseils sommaires – Nombre de réponses à des demandes de renseignements



Le CAJDP a fourni 25 292 réponses à des demandes de conseils sommaires en 2025-2026, contre 24 426 en 2024-2025, soit une hausse de 3,5 % d'une année à l'autre. Ce chiffre est par ailleurs nettement supérieur à la moyenne sur cinq ans de 21 022 réponses à des demandes de renseignements. Les conseils sommaires demeurent l'un des principaux services de première ligne du Centre; ils aident les personnes à déterminer si leurs préoccupations relèvent du *Code* ainsi que les options qui s'offrent à elles. L'augmentation constante du nombre de réponses à des demandes de renseignements confirme la demande soutenue de renseignements juridiques accessibles en matière de droits de la personne et de conseils à un stade précoce. De plus, elle s'inscrit dans la priorité stratégique du Centre consistant à accroître et à améliorer l'accès aux services juridiques et aux mesures de soutien partout en Ontario.

Augmentation du nombre de conseils sommaires et de requêtes présentées au TDPO

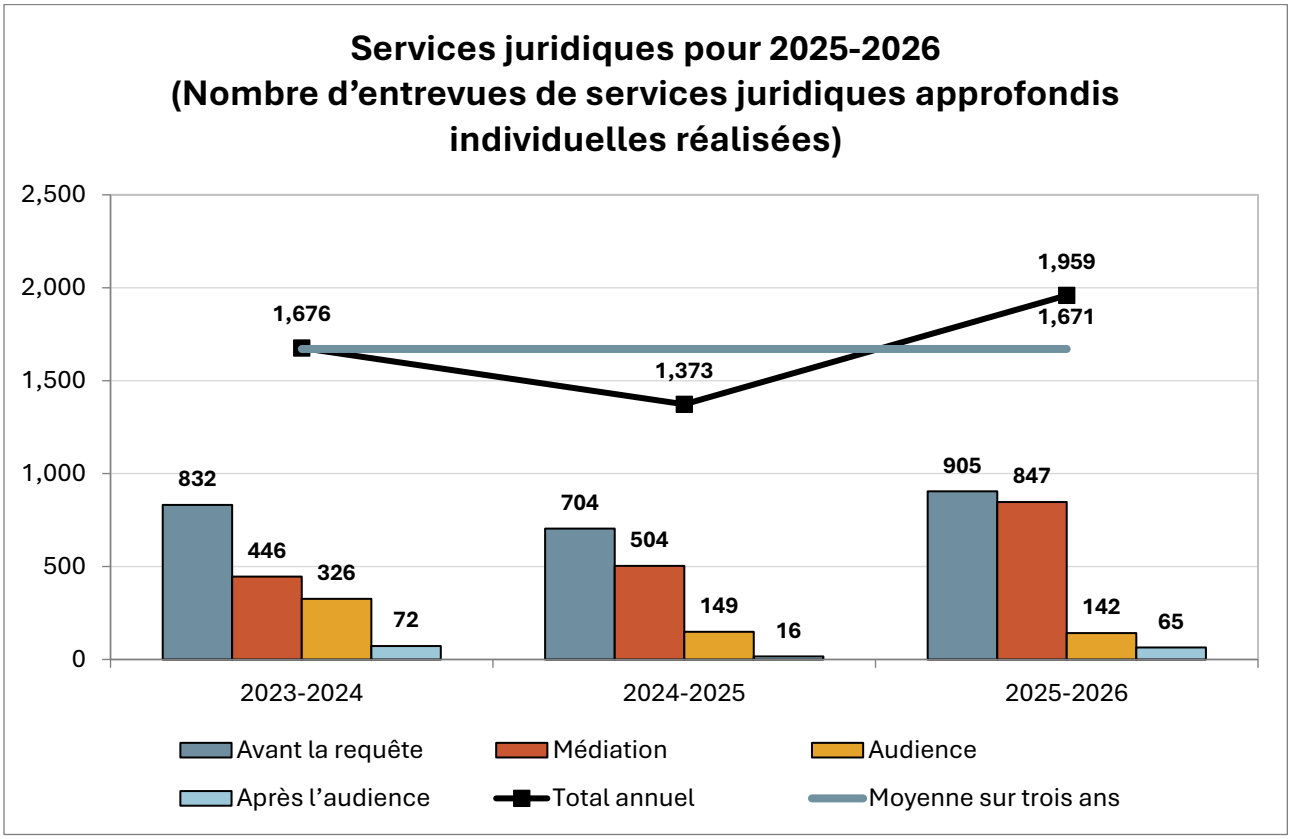


La comparaison entre les conseils sommaires du CAJDP et les requêtes présentées au TDPO indique que l'augmentation du nombre de demandes de renseignements adressées au CAJDP s'inscrit dans un contexte élargi de hausse de la demande au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. Le nombre de conseils sommaires émis par le CAJDP a atteint 25 292 réponses à des demandes de renseignements en 2025-2026, soit une hausse de 27 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, qui était de 19 954. Le nombre de requêtes présentées au TDPO est estimé provisoirement à 5 276, soit une hausse de 37 % par rapport à la moyenne des quatre dernières années, qui était de 3 850; ce chiffre doit toutefois être interprété avec prudence, car il est annualisé à partir des données des premier et deuxième trimestres plutôt que d'être fondé sur un exercice complet. Bien que ces deux mesures ne soient pas directement équivalentes, elles concordent globalement avec le recours accru par le public aux voies de recours en matière de droits de la personne et contribuent à mettre en contexte la croissance continue des activités de services de première ligne du CAJDP. Cette comparaison appuie également l'accent stratégique du Centre consistant à utiliser l'information et les données probantes pour comprendre la demande de services et éclairer la prestation de services.

Les données présentées dans les deux graphiques mentionnés ci-dessus indiquent également qu'un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens cherchent de l'assistance avant d'entamer une procédure officielle devant le TDPO, ce qui révèle que les personnes font appel au CAJDP pour prendre des décisions mieux éclairées concernant leurs droits de la personne avant de déposer une requête. Les conseils juridiques sommaires précoces permettent de clarifier les attentes, de cerner les questions de compétence liées à la présentation d'une réclamation, d'offrir des mesures d'autoassistance pour faciliter le règlement des différends avant qu'ils ne dégénèrent et d'orienter les personnes vers les options ou les services de rechange qui conviennent le mieux. Le recours croissant aux services de conseils juridiques sommaires pourrait également refléter une prise de conscience publique accrue du CAJDP et une confiance grandissante dans son rôle de principale source d'assistance pour s'orienter au sein du système des droits de la personne de la province. Cette croissance de la demande

souligne l'importance de veiller à ce que le CAJDP dispose de ressources et de capacités suffisantes pour offrir en temps utile un accès à une assistance juridique et à des conseils de haute qualité. En aidant la population ontarienne à mieux comprendre ses droits le plus tôt possible dans le processus, les services de conseils sommaires du CAJDP favorisent l'accès à la justice en matière de droits de la personne et renforcent l'efficacité du fonctionnement du système des droits de la personne de l'Ontario dans son ensemble.

Services juridiques – Entrevues de services juridiques approfondis



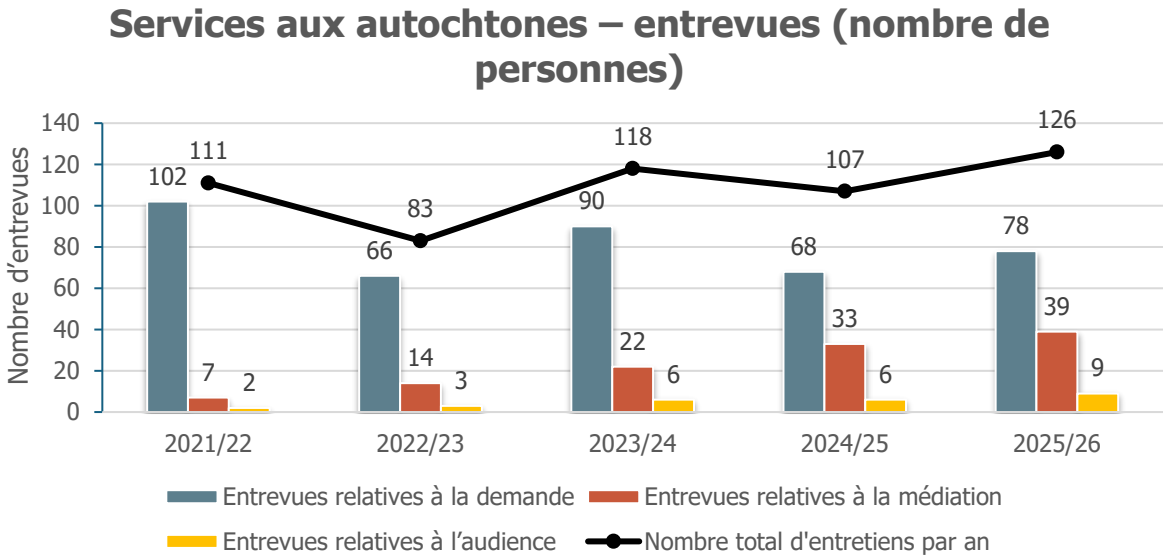
Le CAJDP a mené 1 959 entrevues de services juridiques approfondis individuelles en 2025-2026, contre 1 373 en 2024-2025, soit une hausse de 43 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux entrevues préalables au dépôt d'une requête, dont le nombre est passé de 704 à 905, et aux entrevues pour des services de médiation, dont le nombre est passé de 504 à 847. Cette croissance témoigne du renforcement de la capacité de service avant le dépôt de la requête et au cours de la médiation, notamment grâce à des effectifs supplémentaires, à une capacité accrue axée sur la médiation et à une prestation de services élargie assurée par des étudiants. L'augmentation du nombre d'entrevues pour des services de médiation s'inscrit également dans le contexte de l'instauration par le TDPO de la médiation obligatoire à compter du 1er juin 2025, qui a fait en sorte d'accroître la demande de soutien lié à la médiation dans le continuum de services du Centre.

En revanche, le nombre d'entrevues liées aux audiences est resté relativement faible, reculant légèrement de 149 à 142 et demeurant nettement inférieur aux 326 entrevues enregistrées en 2023-2024. Cette tendance peut s'expliquer par divers facteurs, y compris l'évolution du

système des droits de la personne dans son ensemble, les changements dans le volume et le calendrier des activités liées aux audiences devant le TDPO, ainsi que l'évolution des tendances en matière de demande de services juridiques. Fait notable, le Centre a augmenté ses effectifs de conseillers juridiques au cours de l'exercice et a intensifié considérablement ses activités globales de services juridiques approfondis, notamment grâce à la mise en œuvre de ses initiatives des SIPM et MEET. En parallèle, le Centre a connu une croissance importante dans les domaines de la médiation, de l'intervention précoce et d'autres activités liées aux litiges, y compris les révisions judiciaires devant les tribunaux. Le CAJDP continuera de surveiller ces tendances afin de s'assurer que les ressources restent adaptées aux besoins des clients et à l'évolution de la demande au sein du système des droits de la personne.

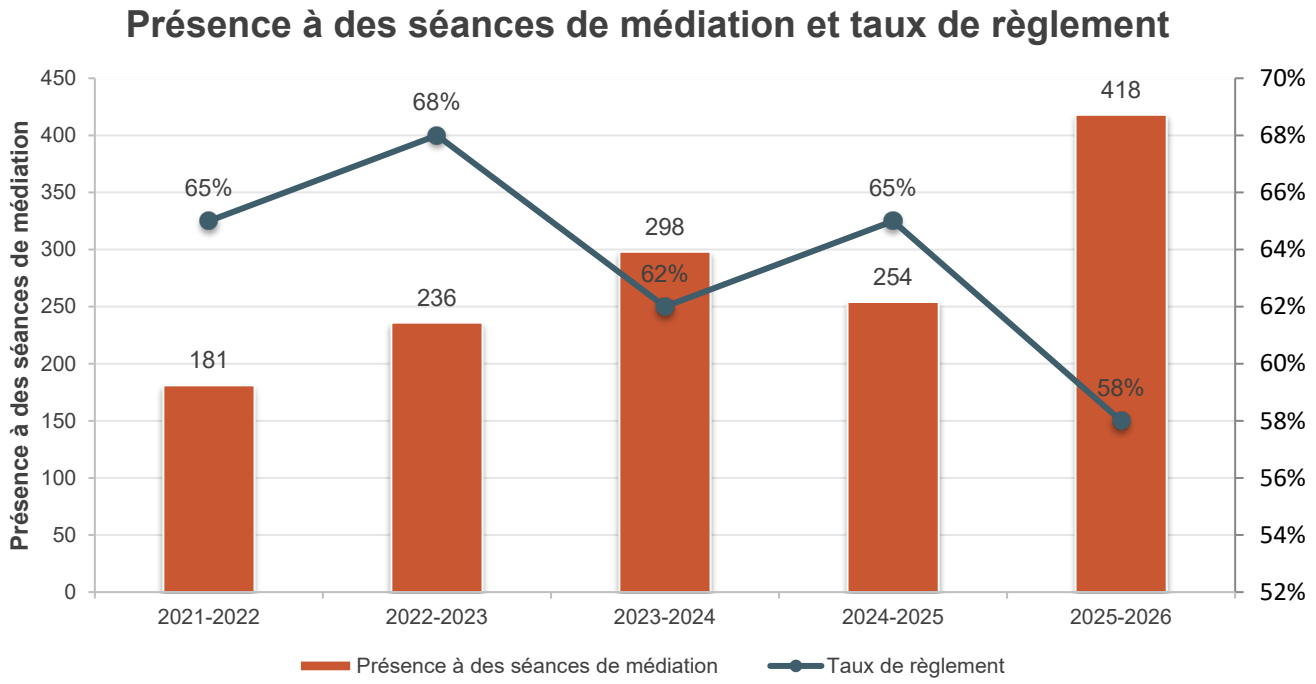
Dans l'ensemble, les données montrent une expansion considérable des activités liées aux services juridiques approfondis, la croissance la plus marquée étant observée dans les services préalables au dépôt d'une requête et les services liés à la médiation. Le nombre d'entrevues liées aux audiences est resté relativement stable, tandis que la croissance observée dans les domaines de la médiation, de l'intervention précoce et des autres activités liées aux litiges témoigne de l'évolution de la demande de services et de l'importance croissante des multiples parcours judiciaires au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

Services aux Autochtones



Au cours de l'exercice 2025-2026, les représentants des Services aux autochtones ont mené 78 entrevues relatives aux requêtes, 39 entrevues pour des services de médiation et 9 entrevues relatives aux audiences. Les entrevues relatives aux requêtes sont demeurées la catégorie la plus importante, leur nombre passant de 68 en 2024-2025 à 78 en 2025-2026, tandis que les entrevues pour des services de médiation ont également augmenté, leur nombre passant de 33 à 39. Le nombre d'entrevues relatives aux audiences est passé de 6 à 9, soit leur nombre le plus élevé enregistré au cours de cette période de cinq ans. Dans l'ensemble, les données montrent une augmentation des activités d'entrevue des Services aux Autochtones pour les trois types de services en 2025-2026, le volume le plus important demeurant concentré dans le soutien à l'étape du dépôt de la requête. L'augmentation du nombre d'entrevues pour des services de médiation et relatives aux audiences indique également que les représentants des Services aux Autochtones ont continué d'accompagner les clients au-delà du stade initial du dépôt de la requête et tout au long des étapes ultérieures du processus devant le TDPO.

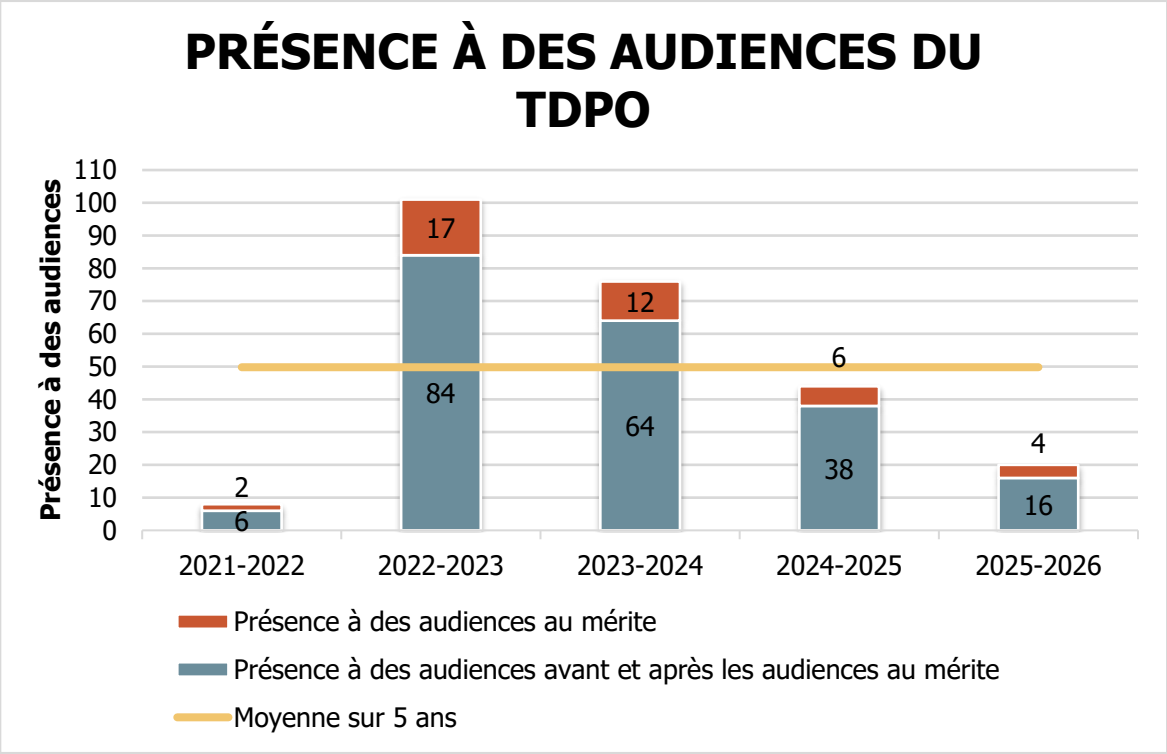
Présence à des séances de médiation et taux de règlement



Le CAJDP a assisté à 418 séances de médiation en 2025-2026, contre 254 en 2024-2025, soit une hausse de 64,6 %. Cette augmentation témoigne à la fois du renforcement de la capacité du CAJDP en matière de représentation lors de séances de médiation (grâce à l'augmentation des effectifs dans ce domaine, financée par la FDO) et du contexte plus large du système des droits de la personne, où la médiation occupe désormais une plus grande place au cours du processus entrepris devant le TDPO. Bien que le taux de règlement soit passé de 65 % à 58 %, près de six séances de médiation sur dix auxquelles a participé le CAJDP ont tout de même abouti à un règlement. La baisse du taux de règlement doit également être interprétée à la lumière de l'augmentation du volume et de l'évolution de la nature des activités de médiation : à mesure que davantage d'affaires font l'objet d'une médiation, y compris celles où la médiation est obligatoire plutôt que volontaire, on peut s'attendre raisonnablement à ce que le taux global de règlement diminue. En parallèle, l'augmentation substantielle du volume des médiations a entraîné une hausse du nombre de règlements obtenus par voie de médiation, qui est passé d'environ 165 en 2024-2025 à environ 242 en 2025-2026. Ces 242 règlements conclus par voie de médiation représentaient environ 86 % de l'ensemble des règlements conclus par le Centre au cours de l'exercice.

Dans l'ensemble, les données révèlent une charge de travail nettement plus importante en matière de médiation, un nombre plus élevé d'affaires résolues par voie de médiation, ainsi qu'une harmonisation constante avec la priorité stratégique du Centre consistant à améliorer les options de services d'intervention et de résolution précoces.

Présence aux audiences du TDPO

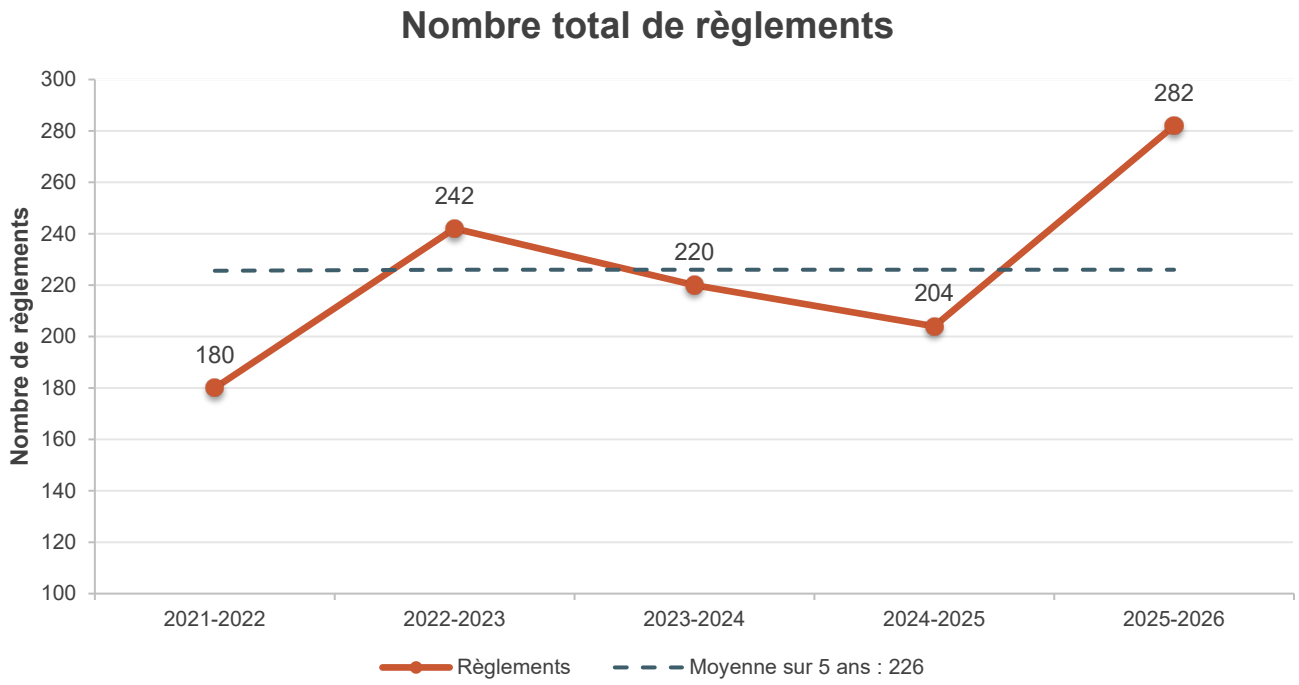


La présence à des audiences du TDPO a diminué en 2025-2026, le nombre d'audiences précédant et suivant l'audience au mérite passant de 38 à 16, et celui des audiences au mérites, de 6 à 4. Le nombre total d'audiences devant le TDPO auxquelles le Centre a participé est donc passé de 44 en 2024-2025 à 20 en 2025-2026, ce qui est nettement inférieur à la moyenne sur cinq ans d'environ 50 audiences. Toutefois, la participation aux audiences ne représente pas toute la portée du travail juridique du Centre lié aux audiences. En 2025-2026, bien que l'on ait eu recours aux services du CAJDP pour d'autres affaires d'audience au mérite et que le Centre ait entrepris des travaux préparatoires à cet égard, ces affaires n'ont pas donné lieu à une audience, car certaines ont été réglées avant la date de l'audience et une autre a été ajournée par le TDPO. Ce constat témoigne de l'importance que le Centre continue d'accorder au règlement des affaires s'il y a lieu, y compris dans des dossiers qui, autrement, auraient pu donner lieu à un litige complet.

Cette baisse de la présence à des audiences n'est pas encore entièrement comprise et peut s'expliquer par divers facteurs, en particulier l'évolution du système des droits de la personne dans son ensemble, les changements dans le volume et le calendrier des activités liées aux audiences devant le TDPO, ainsi que l'évolution des tendances en matière de demande de services juridiques. Il convient de noter que le Centre a augmenté ses effectifs de conseillers juridiques au cours de l'exercice et a élargi considérablement l'ensemble de ses activités de services juridiques approfondis. En parallèle, le CAJDP a mobilisé des ressources pour soutenir la croissance importante des services de médiation, d'intervention précoce et de règlement des différends dans le cadre de ses initiatives des SIPM et MEET, tout en enregistrant une activité accrue dans d'autres domaines liés aux litiges, y compris les révisions judiciaires devant les tribunaux. Ces tendances reflètent, d'une part, l'importance accrue que le TDPO accorde à la médiation et, d'autre part, l'engagement continu du Centre en faveur des litiges stratégiques et

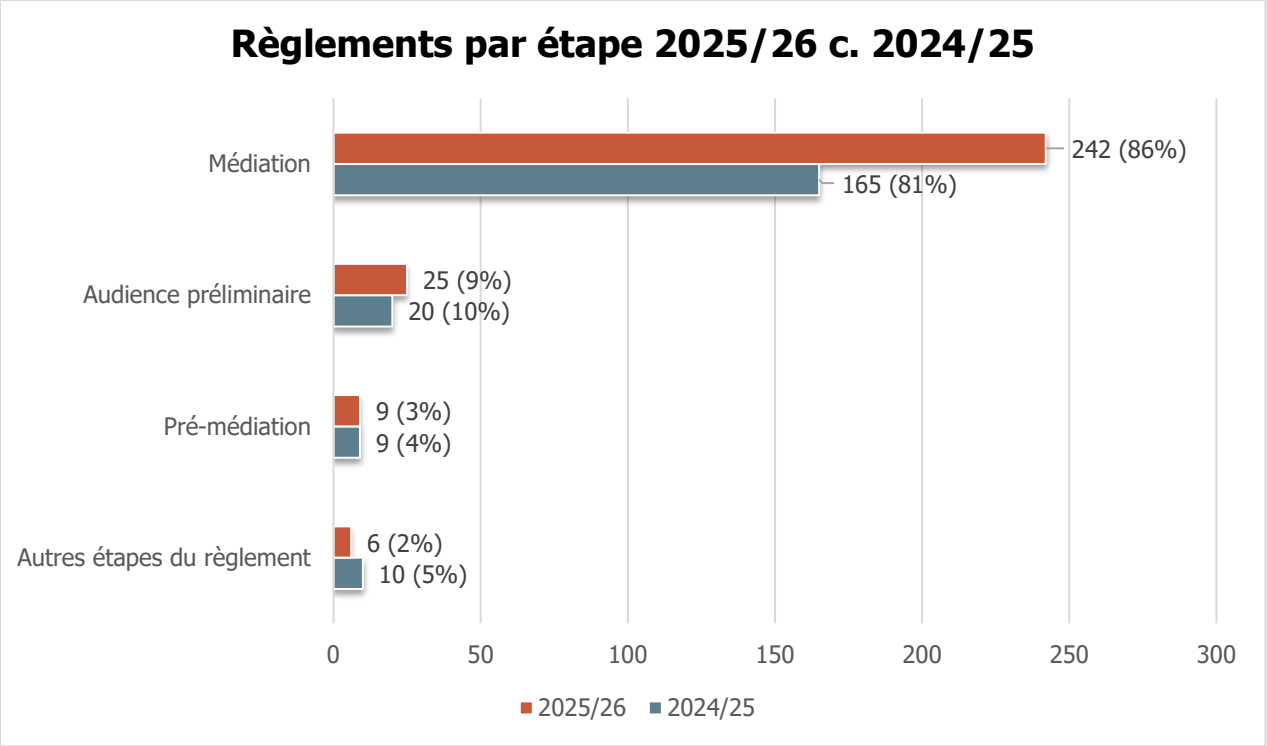
des initiatives d'accès à la justice. Dans l'ensemble, la présence à des audiences ne doit pas être interprétée comme un indicateur exhaustif de la charge de travail du Centre en matière de litiges, de sa sélection stratégique des cas ou de son activité juridique au stade des audiences. Le CAJDP continuera de surveiller ces tendances afin de s'assurer que les ressources restent adaptées aux besoins des clients et à l'évolution de la demande au sein du système des droits de la personne.

Nombre total de règlements



Le CAJDP a conclu 282 règlements en 2025-2026, soit une augmentation de 78 règlements (38,2 %) par rapport aux 204 règlements conclus en 2024-2025. Ce résultat a dépassé la moyenne sur cinq ans d'environ 226 règlements et représente le nombre le plus élevé de règlements conclus au cours de la période de cinq ans affichée.

L'augmentation du nombre de règlements reflète le fait qu'un plus grand nombre d'affaires sont résolues par l'intermédiaire du système des droits de la personne et s'inscrit dans les tendances générales abordées ailleurs dans le présent rapport, y compris l'intensification des activités de médiation et l'instauration par le TDPO de la médiation obligatoire à compter du 1er juin 2025.



Un examen des résultats des règlements par étape indique que la médiation a représenté la grande majorité des règlements en 2025-2026. Au total, 242 affaires ont été réglées par voie de médiation, soit environ 86 % de l'ensemble des règlements, comparativement à 165 règlements conclus par voie de médiation, soit environ 81 % de l'ensemble des règlements, en 2024-2025. À titre de comparaison, 25 règlements ont été conclus avant l'audience, tandis que relativement peu de règlements ont été conclus à d'autres étapes du processus.

La comparaison d'une année à l'autre indique que l'augmentation globale de l'activité relative aux règlements est principalement attribuable à la hausse des règlements conclus par voie de médiation. Parmi les 78 règlements supplémentaires conclus en 2025-2026 par rapport à l'exercice précédent, 77 ont été conclus par voie de médiation. L'importance croissante de la médiation en tant que parcours de résolution correspond, d'une part, à l'instauration de la médiation obligatoire par le TDPO et, d'autre part, aux investissements stratégiques du Centre dans les services de médiation, d'intervention précoce et de règlement des différends, soutenus en partie par la subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario, en conformité avec le Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP.

Bien que les taux de règlement demeurent une mesure du rendement importante, le nombre total d'affaires réglées par voie de règlement constitue également une mesure importante des résultats en matière d'accès à la justice. Mis ensemble, ces résultats indiquent qu'un plus grand nombre de personnes ont pu obtenir un règlement de leurs affaires en matière de droits de la personne en 2025-2026, tout en soulignant l'importance croissante de la médiation au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

Révisions judiciaires, réexamens et exécution

Les révisions judiciaires, les réexamens et les procédures d'exécution ont continué de constituer une gamme importante des services juridiques offerts par le Centre au cours de l'exercice 2025-2026, notamment par le truchement des litiges ultérieurs aux décisions et des activités de réparation. Au cours de l'exercice, le CAJDP a mené 28 entrevues liées à des révisions judiciaires, a accepté deux mandats de révision judiciaire, a participé à quatre audiences de révision judiciaire et a obtenu des résultats favorables dans deux décisions judiciaires importantes. Le Centre a également réglé une autre affaire de révision judiciaire par voie de règlement.

Le Centre a en outre appuyé des clients qui demandaient le réexamen de décisions du Tribunal et l'exécution d'ordonnances du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Au cours de la période visée par le rapport, le CAJDP a mené 13 entrevues liées à l'exécution, a assuré la représentation dans 8 affaires d'exécution, dont 6 nouveaux mandats d'exécution, et a fait exécuter avec succès les ordonnances du Tribunal dans 2 affaires. Bien que les dossiers d'exécution ne représentent qu'un pourcentage relativement faible de la charge de travail globale du Centre, ils jouent un rôle important pour garantir que les requérants dont la demande a été accueillie peuvent bénéficier des mesures de réparation qui leur ont été accordées et que les décisions du Tribunal sont mises en œuvre dans la pratique.

Bien que les révisions judiciaires, les réexamens et les affaires d'exécution ne représentent qu'une partie relativement restreinte de la charge de travail globale du Centre, ils peuvent avoir des conséquences importantes tant pour les requérants individuels que pour le système des droits de la personne dans son ensemble. En 2025-2026, le Centre a participé à un cas marquant portant sur une question d'intérêt public général et d'importance systémique. Dans l'affaire *Bokhari v. Top Medical Transportation Services*, la Cour a énoncé le critère juridique applicable pour trancher les questions de compétence. Le Centre a également représenté avec succès le requérant dans l'affaire *Galace v. Winners Merchants International L.P.*, qui a réaffirmé la nécessité de respecter les principes juridiques fondamentaux du droit d'être entendu et de l'équité procédurale. Mises ensemble, ces affaires ont mis en évidence l'orientation stratégique du Centre vers les litiges susceptibles de faire progresser les droits de la personne au-delà des circonstances propres à chaque cas.

Ces activités soulignent l'engagement du CAJDP de garantir à la population ontarienne des voies de recours efficaces en cas de violation des droits de la personne. En fournissant à ses clients l'assistance nécessaire après la décision du Tribunal, le Centre contribue à préserver l'équité procédurale, le respect des règles de procédure et la mise en œuvre effective des réparations. Cette approche globale en matière de représentation juridique est essentielle pour garantir que les revendications relatives aux droits de la personne aboutissent à des résultats concrets et que les erreurs procédurales ou juridiques commises au cours du processus décisionnel peuvent être examinées et corrigées comme il se doit. Ce faisant, le Centre renforce la confiance du public dans le système des droits de la personne de l'Ontario et favorise l'accès à la justice en contribuant à ce que les droits s'accompagnent de réparations effectives et d'une exécution concrète.

5. Indicateurs de rendement

5.1 Accès à des renseignements et à des conseils juridiques

Indicateur de rendement : Les Ontariennes et les Ontariens qui croient avoir été victimes de discrimination ont accès à des renseignements et des conseils juridiques sur les droits de la personne.

Exercice	Cible de rendement : Nombre d'appels d'admission auxquels on a répondu	Résultat du rendement
2025-2026	80 %	**83 %**
2024-2025	80 %	**86 %**

Bien que le pourcentage d'appels d'admission auxquels ont a répondu soit passé de 86 % en 2024-2025 à 83 % en 2025-2026, le CAJDP a continué de dépasser sa cible de rendement de 80 %. Le nombre total d'appels auxquels ont a répondu est passé de 23 823 en 2024-2025 à 24 285 en 2025-2026, ce qui signifie que le Centre a répondu à 462 appels de plus que lors de l'exercice précédent. La baisse du pourcentage doit être située dans le contexte d'une croissance continue du volume global d'appels, le nombre total d'appels d'admission étant passé de 27 610 à 29 152. Dans l'ensemble, ce résultat montre que la demande des services d'admission du CAJDP a continué d'augmenter, tandis que le Centre a maintenu un rendement supérieur à la cible.

5.2 Services juridiques de haute qualité et satisfaction de la clientèle

Indicateur de rendement : Des services juridiques de haute qualité sont fournis aux Ontariennes et Ontariens qui ont été victimes de discrimination.

Exercice	Cible de rendement : Les clients indiquent que les services sont au moins bons ou très bons	Résultat du rendement
2025-2026	85 %	**95 %**[2]
2024-2025	85 %	**100 %**

Sur une échelle de réponse d'un à cinq (très mauvais, mauvais, acceptables, bons, très bons), le CAJDP a dépassé sa cible de rendement de 85 %, alors que 95 % des clients interrogés ont attribué la cote « bons » ou « très bons » aux services reçus.

Conformément aux priorités énoncées dans le Plan stratégique du CAJDP et aux efforts continus visant à renforcer la prise de décision fondée sur des données probantes, le Centre a amélioré considérablement son cadre de rétroaction de la clientèle au cours de l'exercice 2025-2026 en offrant à la clientèle davantage de possibilités de donner son avis à diverses étapes de la prestation des services, notamment au cours de l'admission, des entrevues juridiques approfondies et des services juridiques retenus. Cette approche élargie procure une compréhension plus complète et plus représentative des expériences des clients tout au long du continuum de services du Centre.

En conséquence, le nombre de réponses au sondage auprès de la clientèle a augmenté considérablement, passant de 32 réponses en 2024-2025 à 301 réponses en 2025-2026. La rétroaction des clients est restée systématiquement positive à tous les stades du processus de service.

Parmi les répondants à l'admission :

- 99 % se sont dits satisfaits ou très satisfaits de la réponse du Centre à leur premier appel;
- 97 % ont indiqué qu'ils recommanderaient les services du CAJDP à d'autres personnes victimes de discrimination.

Les répondants à l'étape de l'entrevue ont aussi fait état de niveaux élevés de satisfaction :

- 94 % ont jugé les services reçus bons ou très bons;
- 93 % ont indiqué qu'ils recommanderaient les services du Centre à d'autres personnes.

Parmi les clients dont le dossier de services juridiques retenus a été clos :

- 95 % ont jugé les services reçus bons ou très bons;
- 93 % se sont dits satisfaits ou très satisfaits des services fournis;
- 95 % ont indiqué qu'ils recommanderaient le Centre à d'autres personnes victimes de discrimination.

[2] À compter de 2025-2026, le CAJDP a élargi son cadre de rétroaction de la clientèle afin de recueillir les réponses aux sondages aux étapes de l'admission, de l'entrevue et de la clôture du dossier dans le contexte de la prestation de services. Au cours des exercices précédents, on s'appuyait sur la rétroaction des clients dont les dossiers de services juridiques retenus avaient été clos. Les résultats ne sont donc pas directement comparables en raison des changements apportés à la méthodologie du sondage, aux populations interrogées et à la taille de l'échantillon.

Bien qu'il faille interpréter avec prudence les comparaisons directes d'une année à l'autre en raison de l'élargissement important du cadre de rétroaction de la clientèle, les résultats de 2025-2026 offrent une évaluation nettement plus large et plus représentative des expériences de la clientèle que celle dont on disposait les années précédentes. Les résultats démontrent des niveaux constamment élevés de satisfaction des clients, une confiance envers la qualité des services offerts par le Centre ainsi qu'une forte volonté de la part des clients de recommander les services du CAJDP à d'autres personnes victimes de discrimination.

5.3 Règlement anticipé des affaires liées aux droits de la personne

Indicateur de rendement : Accès à la justice accru et rapide pour la population ontarienne, et efficacité et capacité accrues du système des droits de la personne grâce au règlement anticipé des affaires liées aux droits de la personne et à la diminution des coûts pour les requérants, les intimés et les contribuables.

Exercice	Cible de rendement : Affaires résolues à l'étape de la médiation	Résultat du rendement
2025-2026	70 %	**58 %**
2024-2025	70 %	**65 %**

En 2025-2026, le CAJDP a participé à 418 séances de médiation, desquelles 58 % se sont conclues par des règlements. Bien que ce résultat n'ait pas atteint la cible de rendement fixée à 70 %, le Centre a participé à un nombre nettement plus élevé de séances de médiation qu'au cours de chacune des quatre années précédentes. Ce résultat doit également être replacé dans le contexte de l'instauration, par le TDPO, de la médiation obligatoire le 1er juin 2025, une mesure qui a considérablement élargi le rôle de la médiation au sein du système des droits de la personne et modifié les circonstances dans lesquelles de nombreuses affaires sont désormais soumises à la médiation. Par conséquent, les taux de règlement peuvent ne pas être directement comparables à ceux atteints au cours des années précédentes, lorsque la participation à la médiation était volontaire.

Malgré un taux de règlement plus faible, le nombre de règlements conclus à l'étape de la médiation a augmenté considérablement, passant d'environ 165 en 2024-2025 à environ 242 en 2025-2026. Bien que les taux de règlement demeurent une mesure du rendement importante, le nombre total d'affaires réglées par voie de médiation constitue également une mesure importante des résultats en matière d'accès à la justice. Fait notable, la médiation a représenté environ 86 % de tous les règlements conclus par le Centre en 2025-2026, ce qui souligne le rôle de plus en plus important de la médiation en tant que parcours de règlement au sein du système des droits de la personne de l'Ontario. Ce résultat témoigne à la fois de l'augmentation du volume des activités de médiation et de l'importance persistante de la médiation en tant que voie de règlement anticipé au sein du continuum de services du Centre.

5.4 Nombre total de règlements conclus

Indicateur de rendement : Accès à la justice accru et rapide pour la population ontarienne, et efficacité et capacité accrues du système des droits de la personne grâce au règlement des affaires à toutes les étapes du processus de requête, ce qui permet de réduire les coûts pour les requérants, les intimés et les contribuables..

Exercice	Cible de rendement : Affaires réglées à n'importe quelle étape du processus de requête	Résultat du rendement
2025-2026	200	282
2024-2025	200	204

Au cours de l'exercice 2025-2026, le Centre a conclu 282 règlements à diverses étapes du processus de requête, dépassant ainsi la cible de rendement fixée à 200. Ce nombre représente une hausse par rapport aux 204 règlements conclus en 2024–2025 et se situe également au-dessus de la moyenne sur cinq ans établie à environ 226 règlements. Ce résultat correspond au plus grand nombre de règlements conclus au cours des cinq dernières années et à un nombre total plus élevé d'affaires résolues pour les personnes cherchant à obtenir réparation en matière de droits de la personne.

Un examen des résultats des règlements par étape indique que la médiation a représenté la grande majorité des règlements en 2025-2026, alors que 242 affaires, soit environ 86 % de l'ensemble des règlements, ont été résolues par voie de médiation. Ce résultat révèle le rôle de plus en plus important de la médiation au sein du système des droits de la personne de l'Ontario et correspond, d'une part, à l'instauration de la médiation obligatoire par le TDPO et, d'autre part, aux investissements stratégiques du Centre dans les services d'intervention précoce, de médiation et de règlement des différends, soutenus en partie par la subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario, en conformité avec le Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP. Mis ensemble, ces faits récents ont contribué à renforcer le continuum de services de règlement anticipé du Centre et à élargir l'accès à des parcours judiciaires rapides et efficaces.

5.5 Couverture dans les médias

Indicateur de rendement : La population ontarienne est renseignée au sujet de la discrimination, du système des droits de la personne et des services du CAJDP.

Exercice	Cible de rendement : Assurer une couverture médiatique positive grâce à des articles au sujet des services du CAJDP	Résultat du rendement
2025-2026	7 articles	16 articles
2024-2025	7 articles	17 articles

La couverture positive du Centre dans les médias est demeurée forte en 2025-2026, avec 16 articles positifs, dépassant ainsi la cible de rendement fixée à 7 articles. Ce résultat était

légèrement inférieur aux 17 articles enregistrés en 2024-2025, mais il représentait néanmoins un niveau élevé et soutenu de visibilité publique pour les activités du CAJDP. Cette couverture continue dans les médias a été favorisée par les résultats positifs obtenus par le CAJDP dans ses cas, une planification minutieuse des communications et une approche proactive à l'égard des médias. Des cas très médiatisés et d'intérêt public, notamment l'affaire *Burggraaf v. Convergys CMG Canada ULC*, 2025 HRTO 2599, ont contribué à attirer l'attention du public sur les activités du CAJDP et sur les expériences des clients qui cherchent à obtenir justice en matière de droits de la personne.

6. Priorités énoncées dans les lettres d'orientation

Le ministère du Procureur général (MPG) communique ses priorités au CAJDP au moyen de lettres d'orientation annuelles. Les organismes tels que le CAJDP sont invités à harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec ces priorités. Les lettres d'orientation décrivent les priorités générales pour tous les organismes et définissent les priorités propres au Centre.

La section ci-dessous résume les priorités gouvernementales pour le CAJDP énoncées dans la lettre d'orientation 2025-2026 du MPG, ainsi que les progrès réalisés dans le cadre des initiatives connexes au cours de l'exercice 2025-2026.

6.1 Innovateur

Simplifier les interactions avec les clients, et élargir et optimiser les offres de services numériques

- Poursuite de l'élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne en partenariat avec Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO), notamment par l'intermédiaire d'activités majeures de conception, de création de contenu, de mise à l'essai et de mise en œuvre associées à un nouveau service numérique visant à simplifier l'orientation au sein du système des droits de la personne et à offrir une assistance aux personnes pour préparer leurs requêtes auprès du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.
- Participation à des initiatives de collaboration avec des organisations pertinentes afin de mieux faire connaître les mesures de soutien en intervention précoce et les services de règlement alternatif des différends du CAJDP, ainsi que d'accroître l'accès à ceux-ci, notamment par l'entremise de la Fondation du droit de l'Ontario et de la Faculté de droit d'Osgoode Hall de l'Université York, grâce au financement et au soutien aux initiatives figurant ci-dessous.
- Le CAJDP continue de réorienter son modèle de service afin d'offrir des mesures de soutien en intervention précoce et des services de règlement alternatif des différends clairement définis. Dans cette optique, il a lancé son projet Médiation, règlement anticipé et de formation expérientielle ainsi que les Services d'intervention précoce et de médiation.

Améliorer la satisfaction des clients

- Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a maintenu un niveau élevé de satisfaction de la clientèle, alors que 95 % des clients interrogés ont jugé les services reçus du CAJDP bons ou très bons, dépassant ainsi la cible de rendement fixée par le Centre.
- Conformément à la priorité énoncée dans son Plan stratégique 2024-2029 concernant la prise de décision fondée sur les données, le CAJDP continue de recueillir et d'utiliser les commentaires de la clientèle afin d'orienter la prestation de services grâce à des mécanismes de rétroaction améliorés et à une capacité de recherche renforcée.

Fournir des données à ApprovisiOntario, sur demande

- Le CAJDP continue de répondre aux demandes de renseignements et de données présentées par la Province. En ce qui concerne ApprovisiOntario, le CAJDP communique

systématiquement et en temps opportun les renseignements pertinents concernant les dépenses d'approvisionnement, la planification, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs.

6.2 Viable

Renforcer la prestation de services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en orientant les ressources existantes vers les domaines prioritaires

- Le CAJDP a consacré des ressources au renforcement des services d'intervention précoce, de médiation et de règlement des différends grâce à la mise en œuvre de son initiative des Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM) et de Médiation, règlement anticipé des différends et formation expérientielle (MEET), soutenant ainsi la réaction du Centre à l'évolution des processus du TDPO, y compris la médiation obligatoire.
- Le CAJDP a poursuivi l'élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne en partenariat avec Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO), cherchant à créer des possibilités d'autoassistance pour la population ontarienne.

Utiliser les ressources publiques de manière efficiente et prudente, fonctionner dans les limites des allocations financières de l'organisme et gérer de manière responsable la taille de la main-d'œuvre

- Nous avons continué à exercer nos activités dans les limites des allocations financières approuvées, tout en gérant avec prudence les effectifs et en harmonisant les décisions en matière de dotation avec les priorités organisationnelles et les demandes de services.
- Nous avons poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP, y compris les initiatives visant à renforcer les capacités organisationnelles, à soutenir le recrutement, le maintien en poste, le perfectionnement et la participation des employés, ainsi qu'à garantir une utilisation efficiente des ressources publiques dans les limites des allocations financières approuvées.

6.3 Responsable

Élaborer des mesures axées sur les résultats pour surveiller et mesurer efficacement le rendement, et faire rapport à ce sujet

- Nous avons poursuivi l'élaboration d'indicateurs de rendement clés et le renforcement des pratiques de mesure du rendement et de production de rapports, notamment en ce qui concerne les résultats en matière d'accès à la justice.
- Le CAJDP continue de se conformer aux orientations relatives à la production de rapports prévues dans ses plans opérationnels et d'activités et dans ses rapports annuels, et il a recueilli des données et des renseignements robustes concernant ses services et ses activités.

Protéger les données des particuliers, des entreprises ou des organisations en gérant activement ces données et la cybersécurité, et en déclarant toute utilisation de l'intelligence artificielle

- Nous avons continué de renforcer la gouvernance des technologies de l'information et les pratiques en matière de cybersécurité grâce aux activités d'intégration menées par

les Services technologiques pour la justice (STJ) (abordées plus en détail à la section 6.4), à l'examen et à la mise à jour continus des politiques en matière de TI, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique sur l'intelligence artificielle (IA) destinée à favoriser une utilisation responsable, sécuritaire et éthique des nouvelles technologies.

Déclarer tous les risques élevés, et les plans d'atténuation en vigueur

- Le CAJDP a continué de tenir à jour et de surveiller un registre des risques organisationnel énumérant les principaux risques stratégiques, opérationnels, financiers, juridiques et liés aux ressources humaines et à la réputation, ainsi que les stratégies d'atténuation correspondantes. Les renseignements sur les risques ont été examinés régulièrement par la direction et communiqués au conseil d'administration, au ministère du Procureur général et au Secrétariat du Conseil du Trésor dans le cadre de processus de production des rapports trimestriels et des séances d'information au niveau de la gouvernance prévues par le protocole d'entente.

Harmoniser les politiques de travail hybride avec celles de la FPO, et déterminer et évaluer les possibilités d'optimisation des bureaux

- Le CAJDP a mis en œuvre une nouvelle politique relative à la présence au bureau (sous réserve de la négociation collective en cours) et a fait état de la conformité au ministère du Procureur général et au Secrétariat du Conseil du Trésor, conformément aux exigences ainsi qu'aux directives et attentes applicables de la fonction publique de l'Ontario en matière de milieu de travail.

Mettre sur pied et encourager des initiatives en matière de diversité et d'inclusion par la promotion d'un milieu de travail inclusif, équitable, accessible, diversifié et sans racisme

- Le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre des initiatives prévues dans le Plan stratégique qui visent à favoriser un milieu de travail équitable, inclusif, accessible, diversifié et sans racisme. Ces initiatives comprenaient une formation obligatoire sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) ainsi que sur la réconciliation avec les Autochtones sensible aux traumatismes, que tous les nouveaux employés devaient suivre; des possibilités d'apprentissage continu pour le personnel actuel; et des efforts visant à renforcer la mobilisation des employés et la culture organisationnelle.
- De plus, le CAJDP a continué d'évaluer la mobilisation des employés, la culture en milieu de travail et l'expérience du personnel au moyen de sondages auprès de tout le personnel de l'organisation et de processus de planification des mesures à prendre, ce qui a contribué à éclairer les futures initiatives en matière d'équité, d'inclusion, d'accessibilité, de lutte contre le racisme et de mobilisation des employés.

6.4 Priorités propres au CAJDP

Examen du mandat du CAJDP pour 2022-2023 et recommandations

Tirer parti des données sur les clients et renforcer la collecte de données pour éclairer la prise de décision

- Au cours de l'exercice, le CAJDP a poursuivi ses efforts visant à renforcer la collecte et l'analyse des données relatives aux clients et aux services afin de favoriser une prise de décision fondée sur des données probantes. Pour ce faire, il a entre autres mis en œuvre un projet pilote de collecte de données démographiques et terminé l'initiative de recherche *Where Need Exceeds Reach*, au cours de laquelle il a utilisé les données sur les services et les données démographiques du CAJDP pour cerner les communautés qui sont confrontées à des niveaux élevés de discrimination tout en restant sous-représentées parmi les utilisateurs des services du CAJDPP. Les constats éclaireront la planification future des services, l'établissement de partenariats et les initiatives d'accès à la justice.
- Alors qu'il s'efforce de mieux servir les personnes les plus marginalisées et les plus vulnérables à la discrimination, le CAJDP continue aussi de recueillir des renseignements sur les appelants incarcérés dans des établissements correctionnels provinciaux, sur les admissions et la prestation de services des Services aux Autochtones ainsi que sur les services en français. Le CAJDP continue également d'analyser les admissions en fonction des motifs illicites, du domaine social et de la région.

Recueillir de meilleures données sur les clients servis afin d'éclairer les réflexions futures concernant la mise en œuvre obligatoire des tests liés aux revenus

- Le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de son mandat pour 2022-2023, y compris le renforcement de la collecte de données sur les clients afin d'étayer une prise de décision fondée sur des données probantes. Au cours de la période visée par le rapport, le CAJDP a lancé un projet pilote de collecte de données démographiques au cours duquel il a élargi la collecte de renseignements socioéconomiques et d'autres renseignements démographiques, facilitant ainsi l'analyse future des tendances d'utilisation des services et des obstacles à l'accès et l'étude des recommandations relatives aux critères d'admissibilité financière.

Consigner dans son système de gestion des dossiers des clients, les renseignements relatifs aux circonstances des requérants, à leurs plaintes de discrimination et aux motifs justifiant ou non une représentation pour services juridiques

- Outre les initiatives de collecte de données décrites ci-dessus, le CAJDP a continué de renforcer ses pratiques en matière de gestion des cas, de production de rapports et d'assurance de la qualité afin de favoriser la prise de décisions fondées sur des données probantes, la transparence et l'apprentissage organisationnel.
- Pour ce faire, il a entre autres instauré des exigences renforcées en matière de gestion des cas et de production de rapports dans l'outil de suivi des clients du Centre, cherchant à améliorer la documentation et l'analyse de la situation particulière des clients, de la prestation de services et des décisions relatives à l'évaluation des cas. À titre d'exemple, le CAJDP a mis en place de nouveaux processus concernant les recommandations en matière de représentation en médiation et le suivi des mandats afin de favoriser une prise de décision plus uniforme, la production de rapports agrégés et l'évaluation des services de médiation.

Simplifier les critères d'admissibilité et produire des rapports plus détaillés sur les résultats de l'évaluation des cas afin d'accroître la transparence de l'organisme

- Achèvement de l'initiative de recherche *Where Need Exceeds Reach*, qui consistait en un examen des tendances en matière de discrimination et d'utilisation des services afin de cerner les communautés susceptibles d'être confrontées à des obstacles accrus pour accéder aux services du CAJDP. Les constats de ce projet éclaireront la planification future des services, l'établissement de partenariats, les activités de sensibilisation et les initiatives d'accès à la justice.
- Poursuite des efforts visant à améliorer la documentation et l'intégration des décisions relatives à l'évaluation des cas au sein du système de gestion des cas du Centre, visant à soutenir les analyses agrégées, la production de rapports et l'apprentissage organisationnel futurs.

Recommandations issues de la vérification de 2020 par le SCT

- Dans le contexte de la migration du CAJDP vers l'environnement de TI des Services technologiques pour la justice (STJ) de la fonction publique de l'Ontario, le Centre a donné suite à une recommandation clé issue de la vérification menée en 2020 par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette initiative pluriannuelle comprenait la migration vers le réseau technologique de la FPO, le déploiement de nouveau matériel

informatique et la centralisation des principaux services de soutien des TI par l'entremise de la fonction publique de l'Ontario.

Élaboration du Plan stratégique

- Le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre de son Plan stratégique 2024-2029. Parmi les principales initiatives menées au cours de la période visée par le rapport, on trouve l'initiative des Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM), l'initiative de Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET), l'élaboration du Parcours guidé en matière de droits de la personne, l'amélioration des ressources publiques de renseignements juridiques et d'orientation dans le système, des initiatives de renforcement des capacités organisationnelles soutenues en partie par un financement de la Fondation du droit de l'Ontario, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle ligne directrice sur la prestation de services en matière de litiges stratégiques afin d'appuyer une prise de décision fondée sur des données probantes concernant les priorités en matière de litiges stratégiques et les possibilités d'avoir un plus grand impact sur les droits de la personne.

Collaboration entre les partenaires des trois piliers

- Le CAJDP a poursuivi ses démarches et sa collaboration régulières auprès de la Commission ontarienne des droits de la personne (CODP) et du TDPO par l'intermédiaire de réunions au niveau de la haute direction, de consultations, d'une participation à titre consultatif, d'un échange de renseignements et de données, ainsi que de discussions portant sur les nouveaux enjeux liés au système des droits de la personne. Ces activités ont favorisé une harmonisation continue et une meilleure compréhension des tendances du système, en plus de contribuer à cerner des possibilités d'améliorer l'efficacité du mandat respectif de chaque organisation.

7. Risques

Le CAJDP tient à jour un registre des risques organisationnel énumérant les risques stratégiques, opérationnels, financiers, juridiques, technologiques et liés aux ressources humaines et à la réputation, ainsi que les stratégies d'atténuation correspondantes. Le CAJDP surveille les risques liés à l'effectif et aux opérations par l'intermédiaire de son Plan concernant le capital humain, de son Plan opérationnel et d'activités (POA) annuel et de ses activités d'analyse environnementale. Les risques sont examinés régulièrement par la direction et communiqués au conseil d'administration, au ministère du Procureur général (MPG) et au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) dans le cadre de processus de production des rapports trimestriels et des séances d'information au niveau de la gouvernance prévues par le protocole d'entente.

La présente section décrit l'évaluation des risques réalisée par le CAJDP en ce qui concerne la gestion de l'effectif, les négociations, la concurrence, la viabilité et les opérations du TDPO.

7.1 Gestion de l'effectif

Le CAJDP évalue les risques immédiats pour la gestion de son effectif par l'intermédiaire des rapports annuels qu'il est tenu de produire conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations, y compris son plan de capital humain présenté dans le Plan opérationnel et d'activités (POA) annuel, ainsi que de ses activités continues de tenue et de mise à jour d'un registre des risques. Le CAJDP présente le registre des risques chaque trimestre à son bailleur de fonds provincial, le ministère du Procureur général, en plus d'un rapport sur les données sur l'effectif et les ressources humaines.

Le recrutement, le maintien en poste, la planification de la relève et la viabilité de l'effectif ont continué d'être considérés comme des risques organisationnels importants au cours de la période visée par le rapport, notamment dans le contexte des pressions accrues en matière de rémunération, de la concurrence pour le recrutement de talents juridiques spécialisés et des conditions générales du marché du travail dans le secteur public. Afin d'atténuer ces risques, le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre des initiatives du Plan stratégique visant à renforcer la mobilisation des employés, la planification de l'effectif, le recrutement et le maintien en poste. Au cours de la période visée par le rapport, le conseil d'administration a approuvé une philosophie de rémunération visant à soutenir des pratiques de rémunération équitables, transparentes, durables et concurrentielles, ainsi qu'à faire progresser l'objectif du Centre consistant à devenir un employeur de choix.

Le CAJDP a également continué de surveiller les risques liés à la main-d'œuvre qui ont une incidence sur la viabilité organisationnelle à long terme, et il a maintenu des discussions régulières avec le MPG et le SCT concernant les pressions financières, notamment la compétitivité de la rémunération, les écarts salariaux et les augmentations salariales annuelles. En outre, le Centre a poursuivi ses efforts de diversification des sources de financement et de renforcement de la viabilité organisationnelle à long terme. Pour ce faire, il a mis en œuvre son

Plan stratégique, notamment en créant un poste de spécialiste du développement des ressources financé par une subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario.

7.2 Négociations

Au cours du dernier exercice, le CAJDP et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) ont ratifié la convention collective du personnel non juridique syndiqué de 2022-2024. Le MPG a accordé un financement ponctuel en cours d'exercice pour soutenir ces augmentations. Le risque pour 2025-2026 subsiste dans la gestion et le maintien des augmentations annuelles rétroactives découlant de la ratification. Les négociations en vue d'une nouvelle convention collective reprendront bientôt en raison de la période prolongée de négociation collective de 2022 à 2024, qui n'a abouti à un règlement qu'au cours de la dernière année. Le MPG et le CAJDP restent déterminés à poursuivre leurs discussions sur ces besoins financiers et collaborent afin d'atténuer et de régler les répercussions permanentes sur la viabilité à long terme.

Le CAJDP et le SEFPO ont lancé des négociations pour l'unité de négociation des avocats en 2024-2025. Le CAJDP est impatient de travailler avec son avocat et son nouvel agent négociateur du SEFPO afin de faire du CAJDP un employeur de choix dans le cadre de son plan stratégique quinquennal et de son mandat. Le MPG et le CAJDP continuent de collaborer afin d'atténuer de manière proactive l'incidence potentielle sur la planification de la viabilité financière permanente à long terme du CAJDP.

7.3 Viabilité financière

La viabilité financière à long terme est demeurée un risque organisationnel important au cours de la période visée par le rapport. Le CAJDP a continué de surveiller les pressions financières liées à la demande croissante de services, aux coûts de rémunération et de main-d'œuvre, aux pressions inflationnistes et à l'évolution des exigences opérationnelles. Les stratégies d'atténuation comprenaient une consultation soutenue du MPG et du SCT, une gestion financière prudente, une planification et des prévisions sur plusieurs années, la recherche de sources de financement externes et de possibilités de parrainage, de même que la mise en œuvre d'initiatives de partenariat cernées dans le Plan stratégique du CAJDP.

Au cours de la période visée par le rapport, le Centre a également fait progresser l'élaboration d'une stratégie de diversification du financement, soutenue par un financement de la Fondation du droit de l'Ontario, afin de cerner des possibilités de développement futur des ressources et de partenariats stratégiques.

7.4 Demande de services et capacité organisationnelle

Le CAJDP a continué d'être confronté à une demande de services à un niveau historiquement élevé au cours de la période visée par le rapport. La croissance soutenue des admissions, des demandes de conseils juridiques et des services liés à la médiation a occasionné des pressions opérationnelles constantes et a renforcé l'importance de maintenir une capacité organisationnelle suffisante pour répondre aux besoins des clients. Le CAJDP a continué de surveiller les besoins en effectif et les tendances de la demande de services, et il a collaboré avec le MPG et le SCT au sujet des niveaux de dotation, des besoins en ressources et de la viabilité à long terme des services.

La rétroaction issue des sondages auprès de la clientèle a continué de mettre en évidence la réduction des temps d'attente et l'amélioration de l'accès à la représentation et aux services de soutien comme principaux aspects à améliorer, ce qui a souligné l'importance des efforts continus visant à renforcer la capacité organisationnelle et les options de prestation de services.

7.5 Activités du TDPO

L'évolution procédurale et opérationnelle en cours au TDPO a continué d'avoir une incidence sur la nature et le volume des services juridiques fournis par le CAJDP au cours de l'exercice 2025-2026. Le CAJDP a maintenu des interactions régulières avec Tribunaux décisionnels Ontario et la direction du TDPO sous la forme de rencontres individuelles, de consultations et de réunions trimestrielles des trois piliers réunissant le TDPO, la CODP et le CAJDP. Ces interactions ont favorisé le partage de renseignements et de données concernant les nouvelles tendances, les besoins des requérants et les faits récents au sein du système des droits de la personne de l'Ontario.

L'instauration de la médiation obligatoire par le TDPO, à compter du 1er juin 2025, a constitué un changement opérationnel important qui a eu des conséquences pour la prestation des services du CAJDP, l'affectation des ressources et la prévision de la demande. Bien que ce changement ait créé de nouvelles possibilités de règlement anticipé des différends, il a également contribué à une augmentation de la demande de services juridiques liés à la médiation, y compris les conseils juridiques, les entrevues juridiques approfondies et la représentation pendant la médiation. Le CAJDP a continué de suivre ces faits récents et d'adapter ses modèles de prestation de services, notamment par la mise en œuvre de ses initiatives Services d'intervention précoce et de médiation (SIPM) et Médiation, règlement anticipé et formation expérientielle (MEET), en cherchant à répondre aux besoins en évolution des clients et du système.

7.6 Sécurité des technologies de l'information

À l'instar de tout organisme moderne, les technologies de l'information et la cybersécurité ont continué de poser des risques organisationnels importants au cours de la période visée par le rapport. Le CAJDP a continué d'atténuer ces risques grâce à sa migration vers l'environnement des Services technologiques pour la justice (STJ) de la fonction publique de l'Ontario, à la mise en œuvre de mesures renforcées de cybersécurité, à l'examen et à la mise à jour continus des politiques en matière de TI, à l'élaboration d'une politique sur l'intelligence artificielle (IA) et à la surveillance régulière des risques liés à la technologie par l'intermédiaire de son registre des risques organisationnel.

8. Incidences sur les ressources humaines

8.1 Composition de l'effectif et capacité organisationnelle

Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives stratégiques conçues pour renforcer la capacité organisationnelle et la prestation de services. Ce travail a été soutenu en partie par des postes temporaires financés par la subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario, tout en maintenant l'engagement du Centre d'offrir des services

culturellement adaptés et accessibles, entre autres à l'aide de modèles de dotation en personnel autochtone et francophone.

Au cours de la période visée par le rapport, l'effectif du CAJDP s'élevait à 52,8 ETP. La composition de la haute direction et de l'équipe de gestion est demeurée relativement stable tout au long de l'exercice, tandis que les postes subventionnés ont soutenu la mise en œuvre des initiatives stratégiques et l'amélioration des services.

Le CAJDP a continué d'optimiser sa capacité organisationnelle grâce à la mise en œuvre de son Plan stratégique 2024-2029, permettant au Centre d'harmoniser son effectif avec les priorités opérationnelles en évolution, la demande de services et les objectifs en matière d'accès à la justice.

8.2 Recrutement, maintien en poste et capacité organisationnelle

Le recrutement, le maintien en poste, la planification de la relève et la viabilité de l'effectif ont continué de présenter des défis au cours de la période visée par le rapport, notamment dans le contexte des pressions en matière de rémunération, de la concurrence pour le recrutement de talents juridiques spécialisés et des conditions générales du marché du travail dans le secteur public.

Afin d'atténuer ces risques, le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre des initiatives du Plan stratégique conçues pour renforcer la mobilisation des employés, la planification de l'effectif, le recrutement et le maintien en poste. En outre, le Centre a poursuivi ses efforts de diversification des sources de financement et de renforcement de la viabilité organisationnelle à long terme. Pour ce faire, il a mis en œuvre son Plan stratégique, notamment en créant un poste de spécialiste du développement des ressources financé par une subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario.

Le CAJDP a continué de collaborer avec le ministère du Procureur général (MPG) et le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en ce qui concerne la viabilité de l'effectif, la compétitivité des salaires et le financement à long terme qui sont nécessaires pour soutenir l'exécution du mandat législatif du Centre.

Le CAJDP a également poursuivi la mise en œuvre d'initiatives financées par des sources externes à l'aide de subventions de la Fondation du droit de l'Ontario. La subvention directe *Ne laissez personne de côté : Favoriser l'accès à la justice en matière de droits de la personne* offre un financement à l'appui d'initiatives de règlement anticipé des différends, y compris des stages pour étudiants et une capacité de service supplémentaire. La subvention stratégique *Réaliser les droits de la personne ensemble : Favoriser l'accès à la justice en matière de droits de la personne* offre un financement pluriannuel destiné à soutenir diverses initiatives stratégiques et à financer environ 11,8 postes subventionnés jusqu'en mars 2028.

8.3 Relations de travail et négociation collective

Le CAJDP a continué d'entretenir des relations de travail constructives avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui représente à la fois les unités de négociation du Centre composées de membres autres que des avocats et de membres avocats.

Au cours de la période visée par le rapport, les préparatifs ont été amorcés en vue de la négociation d'une nouvelle convention collective pour l'unité de négociation des membres autres que des avocats, à la suite de la réception d'un avis de négociation en octobre 2024. Les négociations devraient débuter au cours de l'exercice 2026-2027.

Le CAJDP a également poursuivi la négociation collective avec l'unité de négociation des membres avocats. À la suite de la reconnaissance volontaire de l'unité de négociation en 2024, les négociations en vue d'une première convention collective ont débuté en février 2025 et se sont poursuivies tout au long de la période visée par le rapport. L'arbitrage de différends est actuellement prévu à l'automne 2026.

Le CAJDP reste déterminé à entretenir des relations de travail constructives et à collaborer avec les agents négociateurs afin de favoriser un milieu de travail positif et de faire progresser son objectif stratégique consistant à devenir un employeur de choix.

8.4 Stratégie en matière de ressources humaines, rémunération et élaboration de politiques

Au cours de la période visée par le rapport, le conseil d'administration a approuvé une philosophie de rémunération visant à soutenir des pratiques de rémunération équitables, transparentes, durables et compétitives dans tous les groupes professionnels. Cette philosophie de rémunération appuie l'objectif stratégique du CAJDP consistant à devenir un employeur de choix tout en favorisant la justice, l'équité, la mobilisation des employés et la viabilité à long terme de l'effectif.

Le CAJDP a également poursuivi ses initiatives d'évaluation des postes et d'examen de la rémunération, en plus d'entreprendre une analyse approfondie des disparités salariales et de la compétitivité sur le marché. Les discussions portant sur la viabilité à long terme et la capacité de l'effectif se sont poursuivies tout au long de la période visée par le rapport.

Par ailleurs, le CAJDP a instauré une nouvelle politique relative à la présence au bureau et a continué d'examiner et de mettre à jour les politiques en matière de ressources humaines, d'adaptation et de milieu de travail afin de garantir qu'elles sont conformes aux directives applicables de la fonction publique de l'Ontario et de répondre aux besoins en évolution de l'organisation.

9. Analyse financière

9.1 Budget et données réelles pour 2025-2026

Dépenses	**Budget de 2025-2026**	**Données réelles de 2025-2026**	**Écart**
Salaires	3 802 978 $	3 521 210 $	*281 768 $*

Avantages sociaux	872 221 $	847 169 $	*25 052 $*
Exploitation	599 786 $	1 037 085 $	*(437 299 $)*
Conseil d'administration	61 215 $	84 131 $	*(22 916 $)*
Dépenses totales	5 336 200 $	5 489 595 $	*(153 395 $)*

Revenus de 2025-2026 : 5 896 559 $

9.2 Financement ministériel et opérations de base

Les états financiers du CAJDP pour l'exercice 2025-2026 ont fait l'objet d'une vérification indépendante, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Les vérificateurs ont confirmé que le Centre continuait d'afficher une saine posture financière. Une copie des états financiers vérifiés figure à la section 11 du présent rapport annuel. Les revenus totaux pour l'exercice se sont élevés à 5 896 559 $ et les dépenses totales à 5 489 595 $, ce qui a entraîné un excédent d'exploitation d'environ 406 964 $.

Le ministère du Procureur général (MPG) demeure la principale source de revenus d'exploitation du CAJDP. Au cours de la période visée par le rapport, le Centre a également reçu du MPG un financement ponctuel en cours d'exercice, s'ajoutant au financement de base annuel de 5 336 200 $ du CAJDP, afin de pallier l'augmentation des cotisations des avantages sociaux, de répondre aux augmentations annuelles habituelles de 1 % chez les avocats, et de 9 % sur une période de trois ans (2022 à 2024) pour le groupe des membres autres que des avocats, et d'appuyer les engagements opérationnels actuels en matière de TI afin de sécuriser davantage l'environnement de TI du CAJDP.

L'excédent d'exploitation était attribuable à la réception de ce financement vers la fin de l'exercice (mars 2026), ce qui a limité la capacité du Centre à déployer toutes ses ressources au cours de la période visée par le rapport. Il s'expliquait aussi par l'utilisation de fonds précédemment reportés associés à des projets stratégiques.

Les salaires et avantages sociaux ont continué de représenter la plus grande part des dépenses du Centre, ce qui reflète la nature exigeante en main-d'œuvre du mandat et du modèle de prestation de services du CAJDP. Le Centre a continué de surveiller et de gérer activement les dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux et à l'exploitation tout au long de l'exercice afin d'assurer une intendance efficace des ressources publiques tout en soutenant la prestation des services et les priorités stratégiques.

Les dépenses d'exploitation ont dépassé le budget au cours de la période visée par le rapport, principalement en raison des activités d'intégration des Services technologiques pour la Justice (STJ), des améliorations apportées à la cybersécurité, des services professionnels, des coûts liés aux relations de travail et d'autres initiatives stratégiques. Le CAJDP a continué de rechercher des gains d'efficacité opérationnelle en ayant davantage recours aux outils de prestation de services numériques, à des initiatives de modernisation technologique, à la centralisation des services de TI par l'intermédiaire des STJ, ainsi qu'à un examen continu des processus organisationnels et de l'affectation des ressources.

Les dépenses du conseil ont été supérieures au budget, principalement en raison de l'augmentation des activités de gouvernance associées à la mise en œuvre de la Directive concernant les organismes et les nominations et des rapports obligatoires, de la conclusion d'un nouveau protocole d'entente avec le MPG, des activités de planification stratégique, de l'élaboration de nouvelles politiques et procédures de gouvernance du conseil, de la création de nouveaux comités du conseil, des changements dans la composition du conseil et de la supervision de questions et d'initiatives organisationnelles importantes.

En plus du financement du MPG, le CAJDP a continué de tirer parti de partenariats de financement externes pour appuyer ses initiatives stratégiques, l'innovation en matière de services et le renforcement des capacités organisationnelles.

La viabilité financière à long terme demeure une considération stratégique importante pour le Centre. Le CAJDP poursuit ses démarches auprès du MPG et du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) concernant les besoins financiers futurs, les pressions salariales, les répercussions de l'inflation et la demande croissante de services. Au cours de la période visée par le rapport, le Centre a également poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de développement des ressources et a recherché des possibilités de financement externe et des partenariats afin de soutenir sa capacité organisationnelle et ses priorités stratégiques.

Bien que le soutien financier temporaire reçu du MPG et le financement externe obtenu par l'entremise de la Fondation du droit de l'Ontario aient aidé le Centre à pallier les pressions opérationnelles immédiates et à maintenir sa capacité de prestation de services, ces sources de financement sont limitées dans le temps et ne répondent pas au défi sous-jacent de la viabilité financière à long terme. Le conseil continue de s'inquiéter du fait que le financement de base permanent du Centre, établi en 2008, n'ait pas suivi le rythme de la demande croissante de services, des pressions salariales, des effets de l'inflation et de la hausse des coûts d'exploitation. En l'absence d'un modèle de financement à long terme plus durable, le Centre devra réévaluer son effectif, sa capacité organisationnelle et ses options de prestation de services au cours des prochaines années. Il s'agit toujours d'une considération stratégique et opérationnelle importante alors que la demande de services juridiques en matière de droits de la personne continue d'augmenter.

9.3 Financement externe et investissements stratégiques

Subvention directe de la Fondation du droit de l'Ontario

Dépenses	**Données réelles de 2025-2026**
Salaires	*73 728 $*
Avantages sociaux	*16 501 $*
Exploitation	*34 136 $*
Dépenses totales	***124 365 $***

Au cours de la période visée par le rapport, le CAJDP a poursuivi la mise en œuvre de la subvention directive de la Fondation du droit de l'Ontario appelée *Ne laissez personne de côté : Favoriser l'accès à la justice en matière de droits de la personne*. Cette subvention soutient des initiatives de résolution anticipée des différends, des stages pour étudiants et le renforcement des capacités de service, l'objectif étant d'améliorer l'accès à la justice en matière de droits de la personne.

La subvention prévoit un financement de 250 000 $ pour la période du 20 janvier 2025 au 19 janvier 2027. Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a engagé des dépenses de 124 365 $ dans le cadre de cette initiative.

Subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario

Dépenses	Données réelles de 2025-2026
Salaires	*469 191 $*
Avantages sociaux	*87 676 $*
Exploitation	*38 664 $*
Dépenses totales	***595 531 $***

Au cours de la période visée par le rapport, le CAJDP a commencé la mise en œuvre de la subvention stratégique de la Fondation du droit de l'Ontario appelée *Réaliser les droits de la personne ensemble : Favoriser l'accès à la justice en matière de droits de la personne*. Cette subvention pluriannuelle d'un montant de 4,536 millions de dollars s'étend du 8 septembre 2025 au 31 mars 2028 et vise à soutenir des initiatives stratégiques et des effectifs temporaires en conformité avec le Plan stratégique 2024-2029 du CAJDP.

La subvention appuie un éventail d'initiatives visant à renforcer l'accès à la justice en matière de droits de la personne, les capacités organisationnelles, l'innovation en matière de services, les renseignements juridiques publics destinés à faciliter l'orientation précoce au sein du système, les services d'intervention précoce et de règlement des différends, de même que les partenariats stratégiques. Au cours de l'exercice 2025-2026, le CAJDP a engagé des dépenses de 595 531 $ dans le cadre de cette initiative.

10. Personnes nommées dans l'organisme : présence et rémunération

Nom	Poste	Date de la nomination	Mandat actuel et date d'expiration	Présence aux réunions du conseil d'administration	Rémunération annuelle totale (par jour)
Ena Chadha	Présidente	Le 21 février 2018	Du 19 août 2024 au 18 août 2026	Le 29 mai 2025 Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 29 octobre 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	50 374,00 $
Mary Joe Freire	Vice-présidente	Le 20 février 2020	Du 22 juillet 2024 au 21 juillet 2026	Le 29 mai 2025 Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 29 octobre 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	6 750,00 $
Martial Moreau	Trésorier	Le 26 mai 2020	Du 26 mai 2025 au 25 mai 2026	Le 29 mai 2025 Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 29 octobre 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	7 808,97 $
Evelyn Ball	Membre	Le 11 juin 2020	Du 11 juin 2025 au 10 juin 2026	Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 29 octobre 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	2 437,50 $

Nom	Poste	Date de la nomination	Mandat actuel et date d'expiration	Présence aux réunions du conseil d'administration	Rémunération annuelle totale (par jour)
Sandi Bell	Membre et titulaire de nomination conjointe (CODP)	Le 23 mars 2023	Du 23 mars 2025 au 22 mars 2028	Le 29 mai 2025 Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 11 février 2026	2 437,50 $
Tamar Witelson	Membre	Le 8 février 2018	Du 20 février 2025 au 19 février 2028	Le 29 mai 2025 Le 19 août 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	3 937,50 $
Michelle Tan	Membre	Le 26 mai 2020	Du 26 mai 2025 au 25 mai 2028	Le 29 mai 2025 Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 29 octobre 2025 Le 8 décembre 2025 Le 11 février 2026	3 187,50 $
Gary Pieters	Membre et titulaire de nomination conjointe (CODP)	Le 25 mars 2021	Du 25 mars 2023 au 24 mars 2026	Le 15 juillet 2025 Le 19 août 2025 Le 8 décembre 2025	750,00 $
Bryan Beatty	Membre	Le 4 septembre 2025	Du 4 septembre 2025 au 3 septembre 2028	Le 14 octobre Le 21 octobre Le 29 octobre Le 8 décembre	1 312,50 $

Remarque : La rémunération est versée conformément aux directives applicables du gouvernement de l'Ontario et aux exigences du Secrétariat des nominations. La rémunération à la présidence tient compte des importantes responsabilités de gouvernance assumées tout au long de

l'année, au-delà de la simple présence aux réunions officielles du conseil. Au cours de la période visée par le rapport, ces responsabilités ont été élargies par la mise en œuvre de la nouvelle Directive concernant les organismes et les nominations et de nouveaux rapports obligatoires. Parmi les nouvelles exigences, mentionnons la négociation et la signature d'un nouveau protocole d'entente avec le ministère du Procureur général, l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles politiques et procédures de gouvernance du conseil, la création de comités du conseil, les activités de recrutement et de relève au sein du conseil, y compris l'intégration des nouveaux membres et le recrutement d'un directeur général permanent, la supervision des relations de travail, ainsi que les questions liées au financement et à la viabilité organisationnelle, telles que la participation aux demandes de subventions auprès de la Fondation du droit de l'Ontario et les démarches continues auprès du gouvernement, des partenaires du système des droits de la personne et des bailleurs de fonds externes actuels et potentiels.

11. États financiers vérifiés

Voir le fichier PDF pour les états financiers ci-joints

Centre d’assistance juridique en matière de droits de la personne

États financiers

Pour l’exercice terminé le 31 mars 2026

Table des matières

Rapport de l’auditeur indépendant	**2-3**
États financiers	
État de la situation financière	**4**
État des résultats	**5**
État de l’évolution de l’actif net	**6**
État des flux de trésorerie	**7**
Notes complémentaires aux états financiers	**8-14**

Tel: 289 881 1111
Fax: 905 845 8615
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
360 Oakville Place Drive, Suite 500
Oakville ON L6H 6K8 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration du Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'utiliser la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Centre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms part of the international BDO network of independent member firms.

Rapport de l'auditeur indépendant (*suite*)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (*suite*)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la base de la continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Oakville (Ontario)
Le 29 juin 2026

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
État de la situation financière

Au 31 mars	2026						2025				
	Administration générale – MPG	**Fondation du droit de l'Ontario – MEET**	**Fondation du droit de l'Ontario – SIPM**	**Ministère de la Justice du Canada**	**Fonds grevé d'affectations internes**	**Total**	Administration générale – MPG	Fondation du droit de l'Ontario	Ministère de la Justice du Canada	Fonds grevé d'affectations internes	Total
Actif											
À court terme											
Trésorerie	**1 431 931 $**	**96 058 $**	**1 087 710 $**	**- $**	**- $**	**2 615 699 $**	184 200 $	167 802 $	- $	- $	352 002 $
Placements à court terme (Note 2)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	410 064	-	-	-	410 064
Débiteurs	**3 288**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 288**	114 018	-	-	-	114 018
Intérêts à recevoir	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	28 801	-	-	-	28 801
TVH recouvrable	**92 778**	**46**	**2 992**	**-**	**-**	**95 816**	262 727	-	11 109	-	273 836
Charges payées d'avance	**75 519**	**-**	**10 815**	**-**	**-**	**86 334**	120 220	-	-	-	120 220
Solde interfonds	**(755 717)**	**(10 150)**	**(153 687)**	**-**	**919 554**	**-**	(489 323)	(12 158)	(11 109)	512 590	-
	847 799	**85 954**	**947 830**	**-**	**919 554**	**2 801 137**	630 707	155 644	-	512 590	1 298 941
Immobilisations (Note 3)	**1 482**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 482**	44 068	-	-	-	44 068
	849 281 $	**85 954 $**	**947 830 $**	**- $**	**919 554 $**	**2 802 619 $**	674 775 $	155 644 $	- $	512 590 $	1 343 009 $
Passif											
À court terme											
Créditeurs et charges à payer	**781 799 $**	**3 281 $**	**65 767 $**	**- $**	**- $**	**850 847 $**	607 293 $	750 $	- $	- $	608 043 $
Produits reportés (Note 4)	**67 200**	**82 673**	**882 063**	**-**	**-**	**1 031 936**	67 200	154 894	-	-	222 094
	848 999	**85 954**	**947 830**	**-**	**-**	**1 882 783**	674 493	155 644	-	-	830 137
Actif net											
Fonds d'administration (Note 8)	**282**	**-**	**-**	**-**	**-**	**282**	282	-	-	-	282
Fondation du droit de l'Ontario – MEET	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-	-	-	-	-
Fondation du droit de l'Ontario – SIPM	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-	-	-	-	-
Fonds grevé d'affectations internes	**-**	**-**	**-**	**-**	**919 554**	**919 554**	-	-	-	512 590	512 590
	282	**-**	**-**	**-**	**919 554**	**919 836**	282	-	-	512 590	512 872
	849 281 $	**85 954 $**	**947 830 $**	**- $**	**919 554 $**	**2 802 619 $**	674 775 $	155 644 $	- $	512 590 $	1 343 009 $

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026						2025				
	Administration générale – MPG	**Fondation du droit de l'Ontario – MEET**	**Fondation du droit de l'Ontario – SIPM**	**Ministère de la Justice du Canada**	**Fonds grevé d'affectations internes**	**Total**	Administration générale – MPG	Fondation du droit de l'Ontario	Ministère de la Justice du Canada	Fonds grevé d'affectations internes	Total
Produits											
Ministère du Procureur général	**5 854 424 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**5 854 424 $**	5 614 298 $	- $	- $	- $	5 614 298 $
Ministère de la Justice du Canada	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	-	-	(46 248)	-	(46 248)
Fondation du droit de l'Ontario	**-**	**122 221**	**580 937**	**-**	**-**	**703 158**	-	45 107	-	-	45 107
Produits d'intérêts	**31 036**	**2 144**	**14 594**	**-**	**-**	**47 774**	50 278	824	-	-	51 102
Autres produits	**11 099**	**-**	**-**	**-**	**-**	**11 099**	5 678	-	-	-	5 678
	5 896 559	**124 365**	**595 531**	-	-	**6 616 455**	5 670 254	45 931	(46 248)	-	5 669 937
Charges											
Salaires	**3 521 210**	**73 728**	**469 191**	**-**	**-**	**4 064 129**	3 763 044	9 978	(50 261)	-	3 722 761
Avantages sociaux (Note 5)	**847 169**	**16 501**	**87 676**	**-**	**-**	**951 346**	852 054	2 180	4 248	-	858 482
Services	**783 982**	**1 136**	**36 547**	**-**	**-**	**821 665**	714 512	773	(68)	-	715 217
Communications	**105 955**	**-**	**-**	**-**	**-**	**105 955**	114 564	-	-	-	114 564
Prestations de services à l'échelle de la province	**4 876**	**-**	**-**	**-**	**-**	**4 876**	6 648	-	-	-	6 648
Déplacements	**3 414**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 414**	2 850	-	-	-	2 850
Fournitures et équipements	**79 234**	**-**	**2 117**	**-**	**-**	**81 351**	94 773	-	-	-	94 773
Charges du conseil d'administration	**84 131**	**-**	**-**	**-**	**-**	**84 131**	63 213	-	-	-	63 213
Amortissement	**35 100**	**-**	**-**	**-**	**-**	**35 100**	37 558	-	-	-	37 558
Perte sur cession	**24 524**	**-**	**-**	**-**	**-**	**24 524**	-	-	-	-	-
Charges liées aux projets	**-**	**33 000**	**-**	**-**	**-**	**33 000**	-	33 000	-	-	33 000
	5 489 595	**124 365**	**595 531**	**-**	**-**	**6 209 491**	5 649 216	45 931	(46 081)	-	5 649 066
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**406 964 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**406 964 $**	21 038 $	- $	(167) $	- $	20 871 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026						2025				
	Administration générale – MPG	**Fondation du droit de l'Ontario – MEET**	**Fondation du droit de l'Ontario – SIPM**	**Ministère de la Justice du Canada**	**Fonds grevé d'affectations internes**	**Total**	Administration générale – MPG	Fondation du droit de l'Ontario	Ministère de la Justice du Canada	Fonds grevé d'affectations internes	Total
Actif net, au début de l'exercice	**282 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**512 590 $**	**512 872 $**	231 411 $	**- $**	- $	260 590 $	492 001 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**406 964**	**-**	**-**	**-**	**-**	**406 964**	21 038	**-**	(167)	-	20 871
Virements interfonds (Note 1)	**(406 964)**	**-**	**-**	**-**	**406 964**	**-**	(252 167)	**-**	167	252 000	-
Actif net, à la fin de l'exercice	**282 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**919 554 $**	**919 836 $**	282 $	**- $**	- $	512 590 $	512 872 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2026						2025				
	Administration générale – MPG	**Fondation du droit de l'Ontario – MEET**	**Fondation du droit de l'Ontario – SIPM**	**Ministère de la Justice du Canada**	**Fonds grevé d'affectations internes**	**Total**	Administration générale – MPG	Fondation du droit de l'Ontario	Ministère de la Justice du Canada	Fonds grevé d'affectations internes	Total
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux)											
Activités de fonctionnement											
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	**406 964 $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**406 964 $**	21 038 $	- $	(167) $	- $	20 871 $
Amortissement	**35 100**	**-**	**-**	**-**	**-**	**35 100**	37 558	-	-	-	37 558
Perte sur cession	**24 524**	**-**	**-**	**-**	**-**	**24 524**	-	-	-	-	-
Variation des soldes d'éléments hors caisse du fonds de roulement											
Débiteurs	**110 730**	**-**	**-**	**-**	**-**	**110 730**	(114 018)	-	-	-	(114 018)
Intérêts à recevoir	**28 801**	**-**	**-**	**-**	**-**	**28 801**	(28 801)	-	-	-	(28 801)
TVH recouvrable	**169 949**	**(46)**	**(2 992)**	**11 109**	**-**	**178 020**	(91 570)	-	(268)	-	(91 838)
Charges payées d'avance	**44 701**	**-**	**(10 815)**	**-**	**-**	**33 886**	(56 130)	-	-	-	(56 130)
Créditeurs et charges à payer	**174 506**	**2 531**	**65 767**	**-**	**-**	**242 804**	(43 517)	750	(95 447)	-	(138 214)
Produits reportés	**-**	**(72 221)**	**882 063**	**-**	**-**	**809 842**	(45 000)	154 894	-	-	109 894
	995 275	**(69 736)**	**934 023**	**11 109**	**-**	**1 870 671**	(320 440)	155 644	(95 882)	-	(260 678)
Activités de placement											
Virements interfonds	**(140 570)**	**(2 008)**	**153 687**	**(11 109)**	**-**	**-**	(19 204)	12 158	7 046	-	-
Acquisition d'immobilisations	**(17 038)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(17 038)**	(5 198)	-	-	-	(5 198)
Produits (acquisition) de placements	**410 064**	**-**	**-**	**-**	**-**	**410 064**	(410 064)	-	-	-	(410 064)
	252 456	**(2 008)**	**153 687**	**(11 109)**	**-**	**393 026**	(434 466)	12 158	7 046	-	(415 262)
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	**1 247 731**	**(71 744)**	**1 087 710**	**-**	**-**	**2 263 697**	(754 906)	167 802	(88 836)	-	(675 940)
Trésorerie, au début de l'exercice	**184 200**	**167 802**	**-**	**-**	**-**	**352 002**	939 106	-	88 836	-	1 027 942
Trésorerie, à la fin de l'exercice	**1 431 931 $**	**96 058 $**	**1 087 710 $**	**- $**	**- $**	**2 615 699 $**	184 200 $	167 802 $	- $	- $	352 002 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne
Notes complémentaires aux états financiers

31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables

Nature des activités

Le Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne (le « Centre ») a été constitué le 20 décembre 2006 à titre de société sans capital-actions à la suite de l'octroi de la sanction royale à l'article 45.11 de la *Loi de 2006 modifiant le Code des droits de la personne* (le « *Code* »). La loi est entrée en vigueur le 30 juin 2008, et le Centre a commencé ses activités le même jour.

Le Centre n'est pas un organisme de la Couronne, mais il est considéré comme un service opérationnel et relève du ministère du Procureur général (« MPG »). Même s'il est indépendant du gouvernement de l'Ontario, le Centre doit lui rendre des comptes. En vertu du protocole d'entente entre le Centre et le procureur général de la province de l'Ontario, les objectifs du Centre sont les suivants :

a) Élaborer et administrer un système efficient et efficace de prestation de services de soutien, notamment des services juridiques, en ce qui concerne les requêtes présentées au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario en vertu de la partie IV du *Code*;

b) Établir les politiques et les priorités relativement à la prestation de services de soutien en fonction des ressources financières.

Le Centre est un organisme sans but lucratif en vertu de l'alinéa 149 (1)l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et, par conséquent, il n'est pas assujetti aux impôts fédéraux et provinciaux.

Règles comptables

Ces états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Ils ont été préparés selon le référentiel établi par les principales méthodes comptables résumées ci-dessous :

Le Centre dispose d'un fonds d'administration, d'un fonds de la Fondation du droit de l'Ontario pour le projet MEET, d'un fonds de la Fondation du droit de l'Ontario pour l'unité des SIPM, d'un fonds du ministère de la Justice du Canada ainsi que d'un fonds grevé d'affectations internes.

Les activités quotidiennes du Centre sont comptabilisées dans le fonds d'administration financé par le MPG.

Le fonds de la Fondation du droit de l'Ontario pour le projet MEET (le fonds « Fondation du droit de l'Ontario – MEET ») est grevé d'une affectation externe et sert à subventionner le projet « Ne laissez personne de côté : Favoriser l'accès à la justice en matière de droits de la personne et appuyer le règlement rapide des différends liés aux droits de la personne ». Le Centre a conclu un accord avec la Fondation du droit de l'Ontario pour qu'elle finance ce projet pendant la période s'échelonnant du 20 janvier 2025 au 19 janvier 2027.

Le fonds de la Fondation du droit de l'Ontario pour l'unité des SIPM (le fonds « Fondation du droit de l'Ontario – SIPM ») est grevé d'une affectation externe et sert à subventionner le projet « Réaliser les droits de la personne ensemble : Favoriser l'accès à la justice ». Le Centre a conclu un accord avec la Fondation du droit de l'Ontario pour qu'elle finance ce projet pendant la période s'échelonnant du 8 septembre 2025 au 31 mars 2028.

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

Règles comptables (*suite*)

Le fonds du ministère de la Justice du Canada était un fonds grevé d'une affectation externe dont le financement a pris fin le 31 mars 2024.

Le fonds grevé d'affectations internes a été mis en place par le conseil d'administration pour financer des projets. Les apports proviennent de virements effectués à partir du fonds d'administration. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un virement de 406 964 $ (2025 - 252 167 $) du fonds d'administration.

Comptabilisation des produits

Le Centre applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés à l'égard des apports, qui comprennent les subventions gouvernementales.

Le Centre tire des produits du MPG, lesquels sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les fonds reçus sont affectés aux fins déterminées par le protocole d'entente.

Le Centre tire également des produits de la Fondation du droit de l'Ontario pour le projet MEET et pour l'unité des SIPM. Les montants sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les fonds reçus sont affectés aux fins déterminées par l'accord de financement.

Le Centre a également comptabilisé des produits provenant du ministère de la Justice du Canada en vertu d'un accord ayant pris fin le 31 mars 2024. Les montants ont été comptabilisés lorsqu'ils ont été reçus ou étaient à recevoir. Les fonds reçus ont été affectés aux fins déterminées par l'accord de financement.

Produits reportés

Les produits reportés sont constitués du financement reçu en lien avec les produits grevés d'affectations provenant du MPG et de la Fondation du droit de l'Ontario. Ces fonds sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice correspondant à la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Immobilisations

Les coûts des immobilisations sont capitalisés lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation à titre d'immobilisations. Autrement, les coûts sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation s'entend de son prix d'achat et de tout coût directement attribuable à la préparation de celle-ci pour son utilisation prévue.

Les immobilisations sont évaluées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées.

L'amortissement est calculé de façon linéaire à des taux établis pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuel s'établissent comme suit :

Matériel informatique	-	3 ans
Mobilier et agencements	-	5 ans

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une dépréciation potentielle est relevée, le montant de la dépréciation est déterminé en comparant la valeur comptable de l'immobilisation à sa juste valeur. Toute dépréciation de l'immobilisation est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation a lieu.

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, ultérieurement, au coût après amortissement. Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent la possibilité d'une dépréciation. Les coûts de transaction sont passés en charges dans le cas des éléments réévalués à la juste valeur chaque date de clôture de l'état de la situation financière et sont imputés aux instruments financiers dans le cas des éléments évalués au coût après amortissement.

Dépréciation

À la clôture de chaque exercice, le Centre évalue s'il existe ou non des indices que les actifs financiers évalués au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Une indication objective de dépréciation s'entend notamment de toute donnée observable portée à l'attention du Centre, comme des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement à un contrat tel qu'un défaut de paiement du capital ou des intérêts, une faillite ou une autre restructuration financière.

Lorsqu'il existe un indice de dépréciation, le Centre détermine si un changement défavorable important a eu lieu au cours de l'exercice dans le délai prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs à tirer de l'actif financier.

Lorsque le Centre détermine qu'il y a eu un changement défavorable important dans le délai prévu ou le montant des flux de trésorerie futurs à tirer de cet actif financier, il diminue la valeur comptable de l'actif financier du montant le plus élevé entre :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché approprié à cet actif;
- le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de l'état de la situation financière.

Toute dépréciation de l'actif financier est comptabilisée dans les résultats au cours de l'exercice où la dépréciation a lieu.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié diminue et que cette diminution peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur, la perte de valeur comptabilisée antérieurement doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise doit être comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables, sur les actifs et les passifs comptabilisés ainsi que sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels comptabilisés à la date des états financiers de même que sur les produits et les charges comptabilisés durant la période considérée. Les résultats réels sont susceptibles de différer de ces estimations, leur incidence étant alors comptabilisée dans les périodes futures.

1. Principales méthodes comptables (*suite*)

Utilisation d'estimations (*suite*)
Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice où les estimations sont examinées et dans tous les exercices ultérieurs concernés.

Régime de retraite
Le Centre, par l'entremise de son partenariat avec le MPG, participe à un régime à prestations définies interentreprises administré par la Commission du Régime de retraite de l'Ontario (la « CRRO ») destiné aux employés de la province de l'Ontario. Ainsi, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, le Centre comptabilise le régime de retraite en tant que régime à cotisations définies, étant donné qu'il n'a pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. Les cotisations au régime de retraite sont passées en charges lorsqu'elles sont versées.

2. Placements à court terme

Les placements à court terme sont constitués de certificats de placement garanti. Ceux de l'exercice précédent portaient intérêt au taux de 4,25 % et sont venus à échéance le 11 juin 2025.

3. Immobilisations

	2026		2025	
	Coût	**Amortissement cumulé**	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	**8 206 $**	**6 724 $**	631 243 $	587 175 $
Mobilier et agencements	**4 150**	**4 150**	4 150	4 150
	12 356 $	**10 874**	635 393 $	591 325 $
Valeur comptable nette		**1 482 $**		44 068 $

4. Produits reportés

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	**222 094 $**	112 200 $
Moins : montants comptabilisés en produits pendant l'exercice	**(1 221 382)**	(221 356)
Plus : montants grevés d'affectations reçus pour l'exercice suivant	**2 031 224**	331 250
Solde, à la fin de l'exercice	**1 031 936 $**	222 094 $

5. Régime de retraite

Le Centre, par l'entremise de son partenariat avec le MPG, participe à un régime à prestations définies administré par la CRRO destiné aux employés de la province de l'Ontario. Selon les taux de cotisation établis par la CRRO, le Centre verse au régime des cotisations correspondant à celles des employés, soit 8,3 % (2025 – 7,4 %) de la rémunération, jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension du Régime de pension du Canada, et 11,5 % (2025 – 10,5 %) de la rémunération excédant celui-ci. Le Centre a cotisé 354 038 $ (2025 – 311 610 $) au régime, montant qui est inscrit dans les avantages sociaux des employés à l'état des résultats.

6. Passifs éventuels

Le Centre est partie à des procédures judiciaires devant le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario qui découlent d'activités habituelles. Le passif réel relatif à ces actions et procédures ne peut être déterminé. La direction estime que celles-ci auront une issue positive et que tout passif éventuel ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière du Centre. Tout passif éventuel découlant de ces procédures judiciaires sera comptabilisé en charges dans la période où il est engagé.

7. Dépendance économique

La majeure partie des produits de fonctionnement du Centre proviennent du MPG.

8. Fonds d'administration

Le Centre a dépensé les fonds de subvention reçus comme suit :

	2026	2025
Produits – MPG	**5 854 424 $**	5 614 298 $
Intérêts et autres produits	**42 135**	55 956
Charges de fonctionnement (exception faite des charges liées aux projets)	**(5 489 595)**	(5 649 216)
Amortissement (compris dans les charges de fonctionnement)	**35 100**	37 558
Perte sur cession d'immobilisations	**24 524**	**-**
Acquisition d'immobilisations	**(17 038)**	(5 198)
	449 550 $	53 398 $

Rapprochement de l'actif net :

	Immobilisations	Administration	**Total**
Actif net, au début de l'exercice	44 068 $	(43 786) $	**282 $**
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	**-**	406 964	**406 964**
Fonds transférés au fonds d'immobilisations	(42 586)	42 586	**-**
Fonds transférés au fonds grevé d'affectations internes	**-**	(406 964)	**(406 964)**
Actif net, à la fin de l'exercice	1 482 $	(1 200) $	**282 $**

9. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le Centre est exposé au risque de crédit du fait que ses comptes sont détenus dans une seule institution bancaire. L'exposition maximale du Centre au risque de crédit à l'égard de sa trésorerie s'élève à 2 615 699 $ (2025 – 352 002 $).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à respecter ses obligations relativement à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des exigences de liquidité liées aux activités, le Centre ne dispose pas des fonds suffisants pour régler une opération à la date d'échéance, se voie dans l'obligation de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur réelle ou ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des créditeurs et charges à payer. Le Centre répond à ses exigences en matière de liquidité en assurant la préparation et le suivi d'états prévisionnels des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, en prévoyant ses activités de placement et de financement et en détenant des actifs facilement convertibles en trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de la valeur de marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Le Centre n'est pas exposé à un risque de marché important.

Ces risques n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

Centre d’assistance juridique en matière de droits de la personne
180, rue Dundas West, 8e étage Toronto (Ontario) M7A 0A1
www.hrlsc.on.ca X : @CAJDP_ON
Facebook : @CAJDPOntario
ISSN 1923-0389